



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



DYNAMIQUE DES PERFORMANCES SOCIO-ÉCONOMIQUES, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉFIS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE AU SEIN DE LA CEDEAO

RAPPORT NATIONAL



Côte d'Ivoire



BEKE TITE EHUITCHÉ

MARS 2026



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

DYNAMIQUE DES PERFORMANCES SOCIO-ÉCONOMIQUES, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉFIS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE AU SEIN DE LA CEDEAO

RAPPORT NATIONAL

Côte d'Ivoire



BEKE Tite Ehuitché, PhD, MCA

Avec l'appui du CNPE (Comité National de Politique Economique) et de la
DAFER (Direction des Affaires Economiques Régionales) en tant que
Rapporteurs et Evaluateurs.

TABLE DES MATIÈRES

Abstract	iii
I. Introduction	1
II. Analyse des développements socioéconomiques récents en Côte d'Ivoire	5
A. Performance du secteur réel	5
B. Performance du secteur budgétaire	10
C. Performance du secteur monétaire	14
D. Performance du secteur extérieur	14
E. Performance socio-économique	18
F. Analyse des indicateurs de gouvernance	21
III. Analyse de la divergence et / ou convergence des projections des indicateurs socio-économiques de 2024 et de leurs valeurs réelles	24
A. Réalisation et projection des principaux indicateurs macroéconomiques	24
IV. Perspectives socio-économiques et facteurs de risque pour 2025-2027	28
A. Perspectives sur les principaux indicateurs macroéconomiques	28
B. Discussion des principaux facteurs de risque	33
V. Analyse de l'état de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire	41
A. Évolution des disponibilités alimentaires	41
B. Accessibilité et prévalence de l'insécurité alimentaire	46
C. Sécurité nutritionnelle	49
D. Sécurité alimentaire et intégration régionale	51

VI. Analyse de la politique et de l'architecture institutionnelle de sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire	52
A. Directives de l'Union Africaine pour le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique : de Maputo à Kampala	52
B. Les politiques et programmes nationaux de développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire depuis 2011	54
C. Résultats et limites des politiques de sécurité alimentaire	57
D. Architecture et acteurs de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire	58
E. Matrice SWOT de la politique nationale de sécurité alimentaire	59
VI. Analyse de la politique et de l'architecture institutionnelle de sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire	62
VII. Conclusion et recommandations	65



ABSTRACT

L'économie ivoirienne a maintenu sa dynamique de croissance en 2024 dans un environnement marqué par des tensions commerciales et géopolitiques. La croissance du PIB réel de 6,0 % en 2024 a été portée par les investissements publics dans les infrastructures économiques de base, la vigueur de l'investissement privé dans les secteurs agro-industriel, pétrolier et gazier et le dynamisme du secteur des services et de la consommation privée. Le taux d'inflation a baissé de 4,4 % en 2023 à 3,5 % en 2024, reflétant une politique monétaire prudente avec un maintien du taux d'intérêt directeur à 3,5 %. Le déficit budgétaire est en baisse tendancielle de 6,7 % du PIB en 2022 à 5,2 % en 2023 puis à 4,0 % en 2024 ; en lien avec la mise en œuvre de la stratégie de consolidation budgétaire. Les perspectives attendues à moyen terme sont favorables à la poursuite d'une croissance forte du PIB réel à 6,3 % en 2025 et 2026. Toutefois, d'importants risques peuvent constituer des vents contraires aux perspectives de progrès économique et social. Il s'agit notamment de la suppression de l'aide au développement, des chocs liés à l'augmentation tarifaire sur les importations américaines et à la sortie des pays de l'AES de l'institution CEDEAO. En outre, le changement climatique constitue un facteur de risque à l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable. En effet, l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle indique que 10,9 % des ménages sont en insécurité alimentaire dont 0,1 % en insécurité alimentaire sévère. Face à ces risques multiples qui pèsent sur les perspectives de croissance, il est essentiel de renforcer la stabilité macroéconomique en poursuivant les réformes structurelles dans les secteurs prioritaires de la fiscalité, de la compétitivité industrielle et des chaînes de valeur agricoles résilientes.

I. Introduction

Contexte mondial et régional : un recul de la coopération internationale

Depuis le début de l'année 2025, le monde est confronté à un recul de la coopération internationale marqué par des tensions commerciales et des tensions géopolitiques accrues constituant des chocs sur l'ensemble des économies. Parmi ces chocs multiples, figurent l'aggravation des conflits en Europe de l'Est (guerre Russie-Ukraine) et au Moyen Orient, l'imposition d'une série de nouveaux tarifs douaniers par les États-Unis, la réduction de l'aide étrangère américaine aux pays en développement ; notamment la suppression des programmes de l'USAID (l'agence des États-Unis pour le Développement International).

Au niveau régional, le Burkina Faso, le Mali et le Niger, regroupés au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES), ont officiellement quitté la CEDEAO. Cette décision prise en janvier 2025, marque une rupture importante pour l'intégration régionale et pourrait avoir des conséquences économiques considérables sur l'ensemble des États membres de la CEDEAO. Ces chocs multiples dans l'espace économique mondial et régional, constituent des vents contraires qui risquent d'affaiblir les perspectives de croissance projetées pour la Côte d'Ivoire.

Contexte national

L'économie ivoirienne a résisté au contexte d'incertitude géopolitique et économique de 2024, en maintenant ses performances de croissance. En effet, la Côte d'Ivoire a été parmi les pays à fort taux de croissance du continent en 2024, avec un taux de croissance du PIB réel de 6 %. Cette dynamique de l'activité économique a été soutenue par l'ensemble des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. La croissance du PIB réel de 6,0 % en 2024 est attribuable à la reprise du secteur primaire (+2,6 %), à une croissance du secteur des services (+6,7 %) et à une dynamique soutenue du secteur secondaire (+5,8) (MEPD/DGE, 2025).

Le secteur primaire a connu une hausse notable en relation avec l'augmentation de la production de l'agriculture d'exportation, de l'agriculture vivrière et de la pêche. La



croissance industrielle a été portée en 2024 par une forte dynamique du secteur extractif et du secteur de la construction. Le secteur tertiaire a contribué à la croissance à travers la vitalité des services de télécommunications et le commerce.

En matière d'agriculture, la Côte d'Ivoire fait figure de puissance régionale en se plaçant au 1^{er} rang mondial dans la production du cacao et de la noix de cajou, au 5^{ème} mondial d'huile de palme et au 4^{ème} rang en Afrique pour la production de café. Par ailleurs, les exportations agricoles ivoiriennes se diversifient avec les productions de sucre et de fruits.

Dans le sous-secteur vivrier, la banane constitue un produit d'exportation important dans la sous-région. En outre, les céréales (riz, maïs) de même que les racines et tubercules (igname, manioc) représentent des parts importantes dans la composante vivrière de l'agriculture ivoirienne.

Malgré le fort potentiel agricole de la Côte d'Ivoire reflété par une disponibilité alimentaire de 2264 kcal/personne/jour supérieure à la norme définie par l'OMS (2100 Kcal/personne/jour), la Côte d'Ivoire fait face à d'importants défis dans les quatre dimensions de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès économique et matériel, stabilité et utilisation nutritionnelle des aliments) (FAO et al., 2022).

En effet, au niveau de la disponibilité alimentaire et de la stabilité des approvisionnements, les principaux défis sont la faiblesse de la productivité du secteur vivrier et la forte dépendance aux importations des produits alimentaires de base tels que le riz, la viande bovine et les produits halieutiques. Par ailleurs, la pauvreté des populations, les inégalités et l'insuffisance des mécanismes de protection sociale ne favorisent pas l'accès économique des aliments sains et nutritifs aux ménages les plus vulnérables.

Dans le cadre de l'intégration régionale, les impératifs nationaux de sécurité alimentaire ont tendance à justifier une violation du Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLEC) à travers des restrictions quantitatives aux exportations de denrées alimentaires imposées par certains Etats membres. Ces violations du SLEC perturbent le commerce intrarégional et favorisent la dépendance

aux importations alimentaires provenant des pays non membres.

L'éclatement de la CEDEAO avec le départ du Burkina Faso, du Mali et du Niger menace de perturber la circulation des produits agro-alimentaires et aggravé l'insécurité alimentaire dans l'espace sous-régional. En effet, dans un contexte marqué par les tensions géopolitiques en Afrique de l'Ouest, une question centrale est de savoir si les objectifs de souveraineté nationale incluant la souveraineté alimentaire seront privilégiés par les pays au détriment de la coopération pour une sécurité alimentaire régionale.

En outre, les chocs multiples combinant les tensions commerciales avec la hausse des tarifs douaniers imposés par les États-Unis, la suppression des programmes de l'aide américaine pour le développement (USAID), la crise sécuritaire dans le Sahel et les chocs climatiques, accentuent les incertitudes sur les perspectives économiques, les performances sociales et la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire.

En effet, quelle est l'évolution des performances économiques et sociales de la Côte d'Ivoire dans ce nouveau contexte international et régional ? Quel est l'état de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire ? Et quelle est l'influence des défis nationaux de sécurité alimentaire sur l'intégration économique régionale ?

Objectifs

L'objectif principal de cette note pays sur les perspectives économiques est de conduire une analyse de suivi des performances économiques et sociales récentes de la Côte d'Ivoire.

De manière spécifique il s'agit de :

- i. Collecter les données pertinentes pour la période 2022-2027 sur le cadre macroéconomique, les performances sociales et la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire ;
- ii. Valider les données collectées auprès du CNPE (Comité National de Politique Économique) ;
- iii. Analyser les divergences ou convergences des valeurs projetées et des valeurs observées en 2024 ;



- iv. Analyser les implications possibles de trois développements, en l'occurrence des risques majeurs, survenus en 2025 sur les perspectives socio-économiques de la Côte d'Ivoire pour la période 2025-2027 : (a) Suspension temporaire des activités de l'USAID ; b) guerre tarifaire mondiale déclenchée par les hausses de droits de douane aux États-Unis ; et c) retrait officiel du Burkina Faso, du Mali et du Niger ;
- v. Formuler des recommandations pour la gestion des implications possibles de ces nouveaux développements ;
- vi. Analyser l'état de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire (depuis la Déclaration de Maputo) et les défis que l'insécurité alimentaire pourrait poser aux efforts d'intégration régionale des pays membres de la CEDEAO ;
- vii. Identifier les facteurs clés (structurels et cycliques) qui entravent la réalisation de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire ; et
- viii. Effectuer une analyse SWOT de l'architecture de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire.

L'intérêt de cette note pays est d'améliorer la compréhension des décideurs de la situation socio-économique actuelle et l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire en vue d'éclairer les priorisations des interventions en faveur du développement socioéconomique et l'intégration régionale. La démarche méthodologique utilisée se décline en trois (3) étapes majeures : (i) la revue documentaire ; (ii) la collecte des données ; et (iii) l'analyse descriptive, graphique et qualitative des données.

Cette note pays est structurée autour de quatre principales parties. La première partie passe en revue les performances socioéconomiques récentes de la Côte d'Ivoire et examine les perspectives de croissance et les facteurs de risque à moyen terme. La deuxième partie se focalise sur les défis de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire et les liens avec l'intégration régionale. La troisième partie analyse les forces et faiblesses des politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire. La conclusion et les recommandations sont présentées dans une quatrième partie.

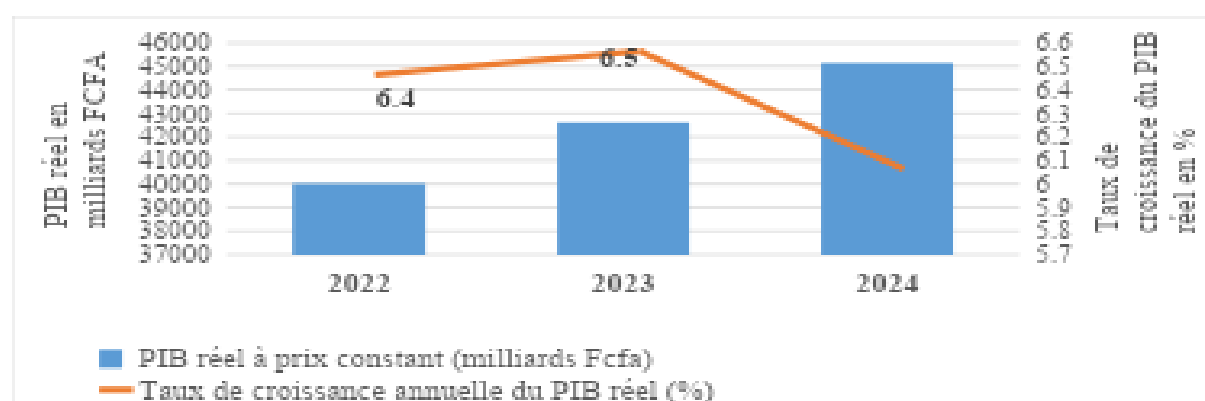
II. ANALYSE DES DÉVELOPPEMENTS SOCIOÉCONOMIQUES RÉCENTS EN CÔTE D'IVOIRE

A. Performance du Secteur réel

- Dynamique récente du PIB réel

La Côte d'Ivoire a maintenu sa dynamique de croissance depuis 2022 dans un environnement macroéconomique et sociopolitique stable. La poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND, 2021-2025), les investissements dans les infrastructures de base et la montée de l'exploitation depuis 2023 du champ pétrolier et gazier « Baleine » ont permis de maintenir la croissance au taux de **6,0 % en 2024** après un taux de 6,5 % en 2023 (Graphique 2.1).

Graphique 2.1 : Évolution du PIB réel et de son taux de croissance annuel



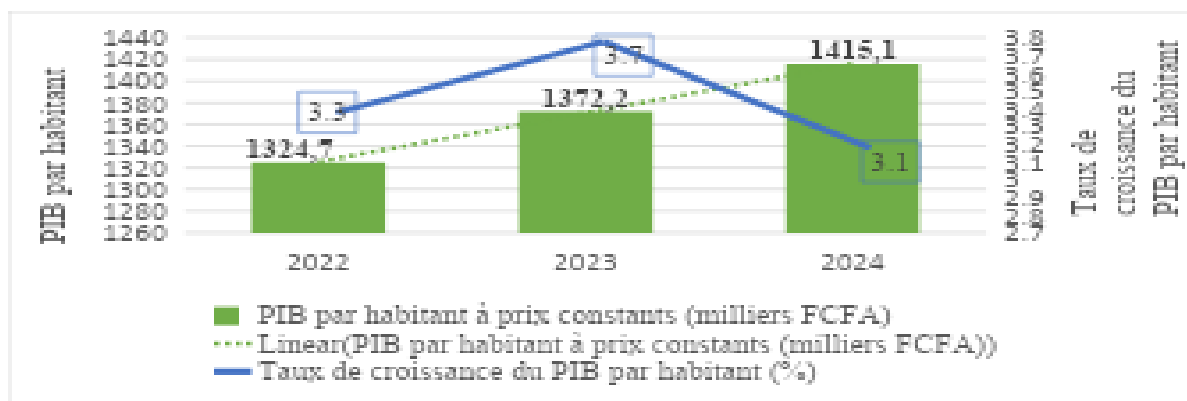
Source : Données du MEPD/DGE, ANStat

- Évolution du PIB réel par habitant

Le revenu par habitant en Côte d'Ivoire est en constante progression depuis 2022 avec un taux de croissance moyen de 3,4 %. Cette croissance soutenue a permis d'atteindre en 2024 un niveau de revenu réel par habitant et par an de 1,415 million FCFA correspondant à un pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure (Graphique 2.2). L'ambition du PND 2026-2030 est d'atteindre le groupe des pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure.



Graphique 2.2 : Le PIB réel par habitant (milliers FCFA) et son taux de croissance de 2022 à 2024

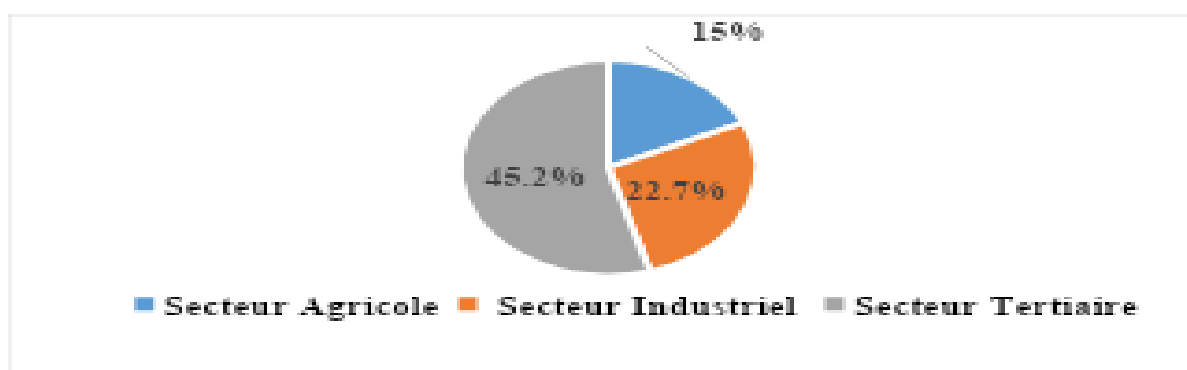


Source : Données du MEPD/DGE, ANStat

- Structure de l'économie ivoirienne en 2024

La répartition sectorielle de l'économie se caractérise par la prédominance des services dont la part en 2024 représente 45,2 % du PIB courant (hors production de l'Administration Publique). Les secteurs primaire et secondaire ont représenté respectivement 15,0 et 22,7 % du PIB courant en 2024 (Graphique 2.3).

Graphique 2.3 : Répartition sectorielle de l'économie ivoirienne en 2024

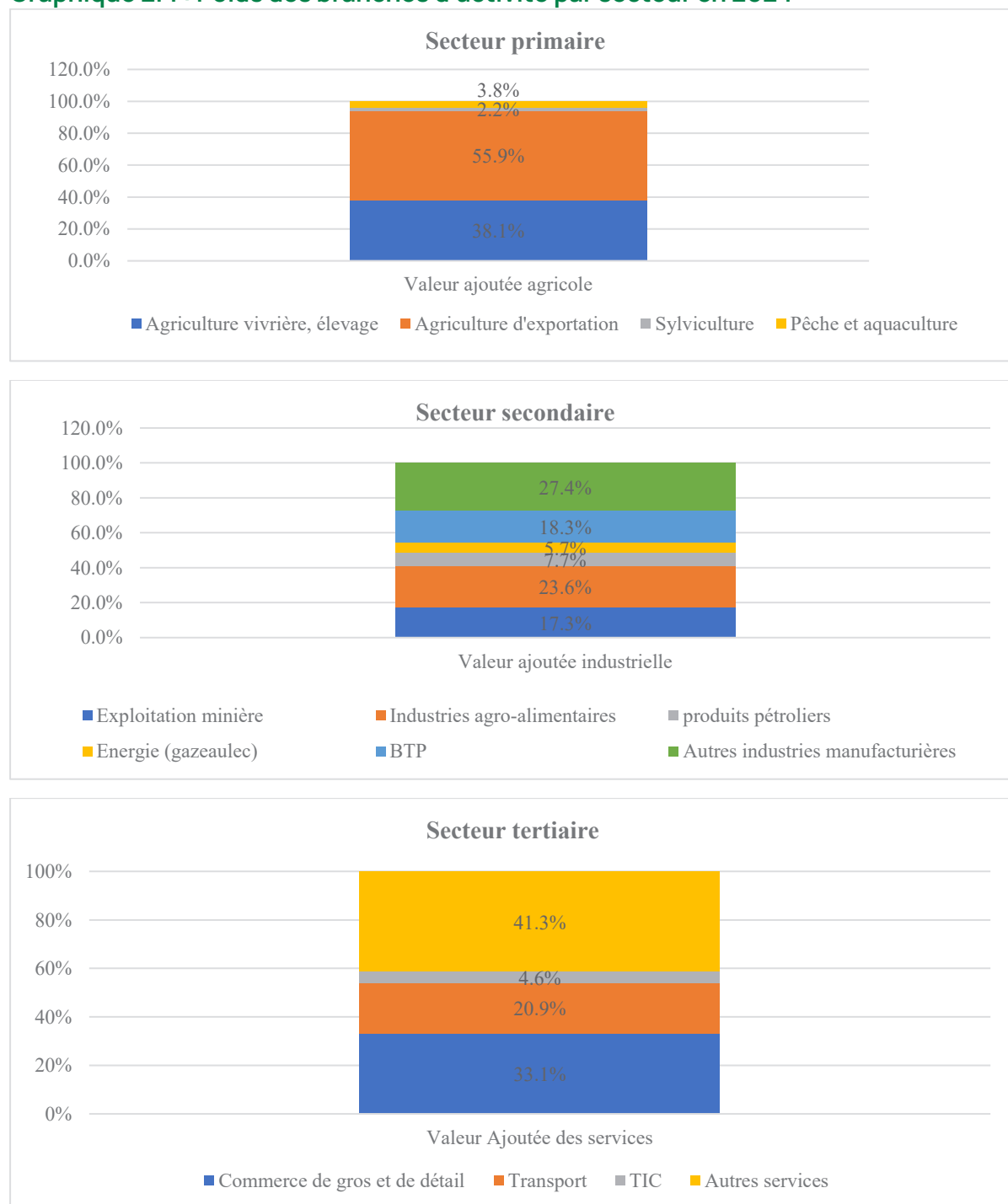


Source : Données du MEPD/DGE, ANStat

L'analyse sectorielle par branche d'activité en 2024, montre que le secteur primaire ivoirien reste dominé respectivement par l'agriculture d'exportation (cacao, café, coton, hévéa, palmier à huile, anacarde, etc.) avec 55,9 % de la valeur ajoutée agricole puis par l'agriculture vivrière et l'élevage (riz, maïs, sorgho, mil, igname, manioc, plantain, volaille, porc, etc.) avec 38,1 % du PIB.

Les branches dominantes du secteur secondaire sont les industries manufacturières (hors agro-alimentaire (27,4 %), l'industrie agro-alimentaire (23,6 %), les BTP (18,3 %) et l'exploitation minière (17,3 %). Le secteur tertiaire est dominé par les services financiers et autres services (41,3 %), le commerce (33,1 %) et le transport (20,9 %) (Graphique 2.4).

Graphique 2.4 : Poids des branches d'activité par secteur en 2024



Source : Données du MEPD/DGE, ANStat



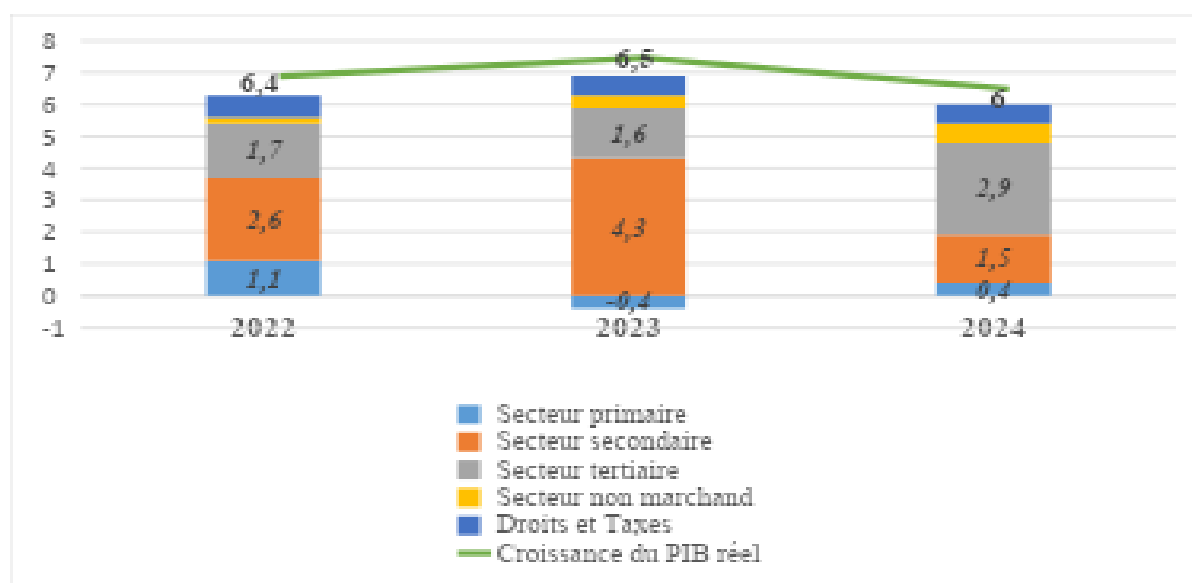
- Contributions sectorielles à la croissance du PIB réel

- Du côté de l'offre**

La croissance du PIB réel en 2024 a été principalement tirée par les secteurs tertiaire et primaire avec des contributions respectives de 2,9 % et 0,4 % (contre 1,6% et -0,4 % en 2023). La contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB réel, bien que positive a baissé, passant de 4,3 % en 2023 à 1,5 % en 2024 (Graphique 2.5).

L'analyse désagrégée des croissances sectorielles montre que la production du secteur primaire en 2024, a connu une hausse de 2,6% contre une baisse de 2,1% en 2023 en relation avec la progression de l'agriculture d'exportation (+1,4%), de l'agriculture vivrière (+4,3%) et de la pêche (+8,3%). La croissance des cultures d'exportation est attribuée à l'augmentation des productions de cacao, de café, de coton-graine, de caoutchouc naturel, et d'ananas, en dépit d'une baisse des productions d'anacarde et de banane dessert (DGE, 2025).

Graphique 2.5 : Contributions sectorielles à la croissance du PIB réel (en %)



Source : Données du MEPD/DGE, ANStat

Concernant l'agriculture vivrière, sa croissance découlerait principalement de la hausse des différentes productions céréalières (+16,5%) notamment le riz, le maïs, le sorgho et le mil, des tubercules et des racines dont notamment le manioc. Les filières du secteur vivrier

ont bénéficié du 2PAU-CI (Programme agricole d'urgence en Côte d'Ivoire) et du Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V).

Le secteur secondaire a progressé de 5,8% en 2024 après une hausse de 18,5% en 2023. Cette progression résulte de la hausse de la production des industries agroalimentaires (+1,2%), des autres industries manufacturières (+8,9%), de l'extraction minière (+13,9%), des produits pétroliers (+14,7%) et de l'énergie (2,6) en dépit du repli des BTP (-1,1%).

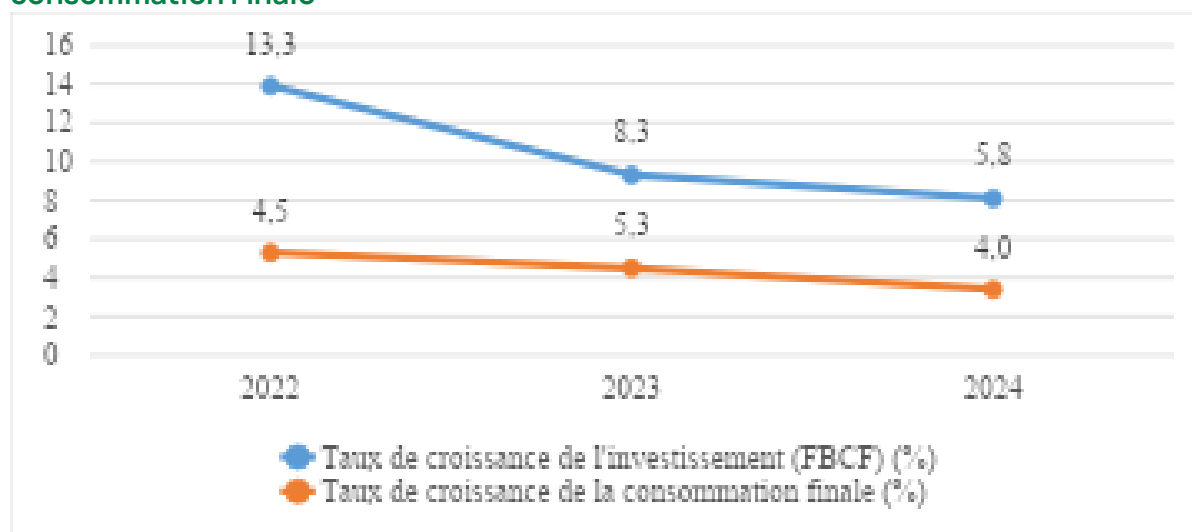
Le secteur tertiaire marchand qui domine l'économie (45,2% du PIB) a enregistré une croissance de 6,7% en 2024 après une hausse de 3,6% en 2023. Cette progression de ce secteur est portée par le dynamisme des transports (+6,3%), des télécommunications (+6,8%), du commerce (+5,9%) et des autres services (+7,6%) (DGE, 2025).

▪ Du côté de la demande

La croissance en 2024 a été portée du côté de la demande par la progression soutenue des investissements avec un taux de croissance de 5,8 % en 2024 après une hausse de 8,3 % en 2023. Ces investissements sont dominés par l'investissement privé dont la part dans l'investissement global en 2024 est de 66,1 %.

En pourcentage du PIB, le taux d'investissement global s'est établi à 23,1 % en 2024 comme en 2023. La consommation finale a également porté la croissance avec une progression de 4,0 % en 2024 (Graphique 2.6).

Graphique 2.6 : Évolution récente des taux de croissance de l'investissement et de la consommation Finale



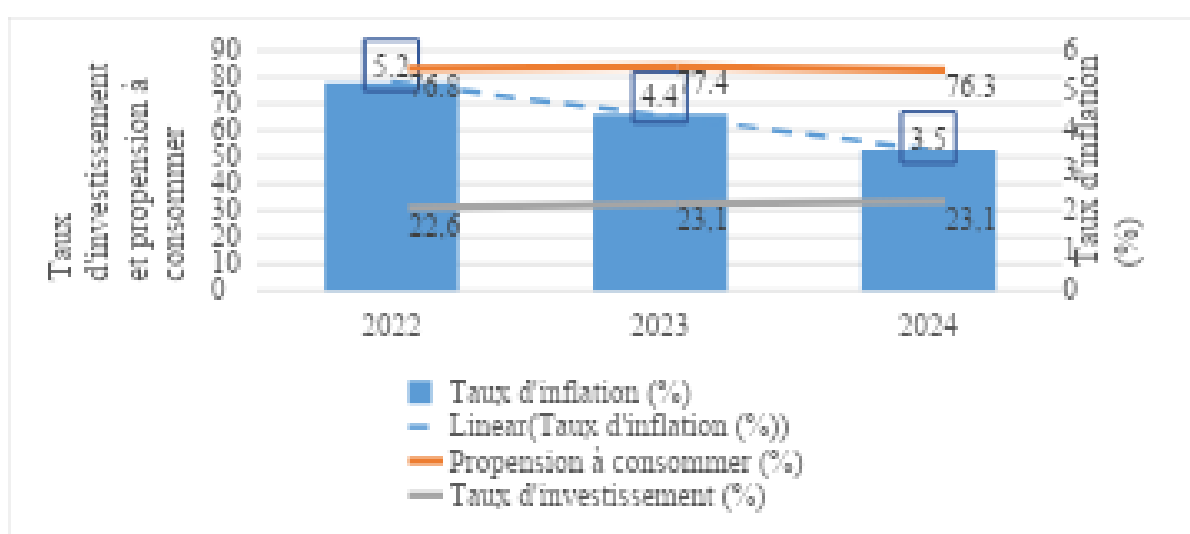
Source : Données du MEPD/DGE, ANStat



- Secteur réel et inflation

Le taux d'inflation se situe en 2024 à 3,5 % contre 4,4 % en 2023 et 5,2 % en 2022, indiquant un recul constant de l'inflation depuis le pic inflationniste de 2022. Cette baisse tendancielle du taux d'inflation contribue à maintenir une propension à consommer relativement forte comprise entre 76 % et 77 % du PIB sur les trois dernières années. La baisse de l'inflation a été également favorable au taux d'investissement qui s'est maintenu en 2024 au même taux qu'en 2023, soit à 23,1 % du PIB (Graphique 2.7).

Graphique 2.7 : Inflation, propension à consommer et taux d'investissement de 2022 à 2024



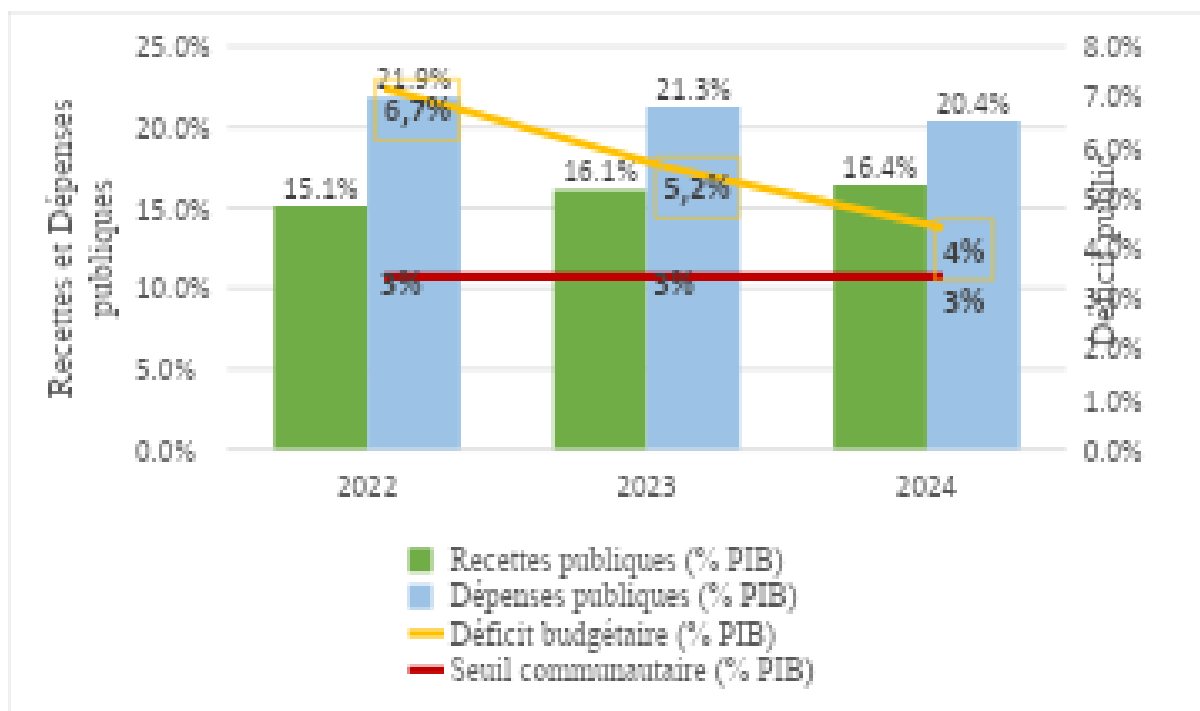
Source : Données du MEPD/DGE, ANStat

B. Performance du secteur budgétaire

- Évolution du déficit budgétaire

Depuis 2022, le déficit budgétaire connaît une baisse régulière passant de 6,7 % du PIB en 2022, à 5,2 % en 2023 pour atteindre 4,0 % en 2024, se rapprochant de la cible de convergence de 3 % (Graphique 2.8).

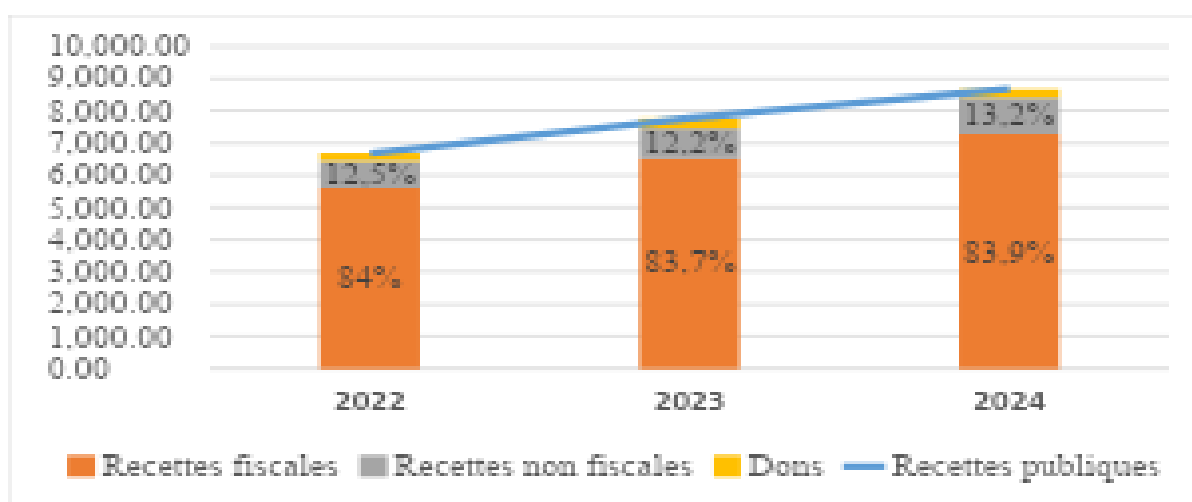
Graphique 2.8 : Évolution récente du déficit budgétaire, des recettes et des dépenses publiques



Source : Données du MEPD/DGE, ANStat

Les dépenses publiques en pourcentage du PIB, ont baissé de 1,5 point de pourcentage pour atteindre 20,4 % en 2024 contre 21,9 % en 2022 ; traduisant une meilleure maîtrise des charges de l'État (Graphique 2.8). La baisse du déficit public sur les trois dernières années est le résultat d'une amélioration du recouvrement des recettes fiscales et de la maîtrise continue des charges de fonctionnement.

Graphique 2.9 : Structure et évolution des recettes publiques de 2022 à 2024



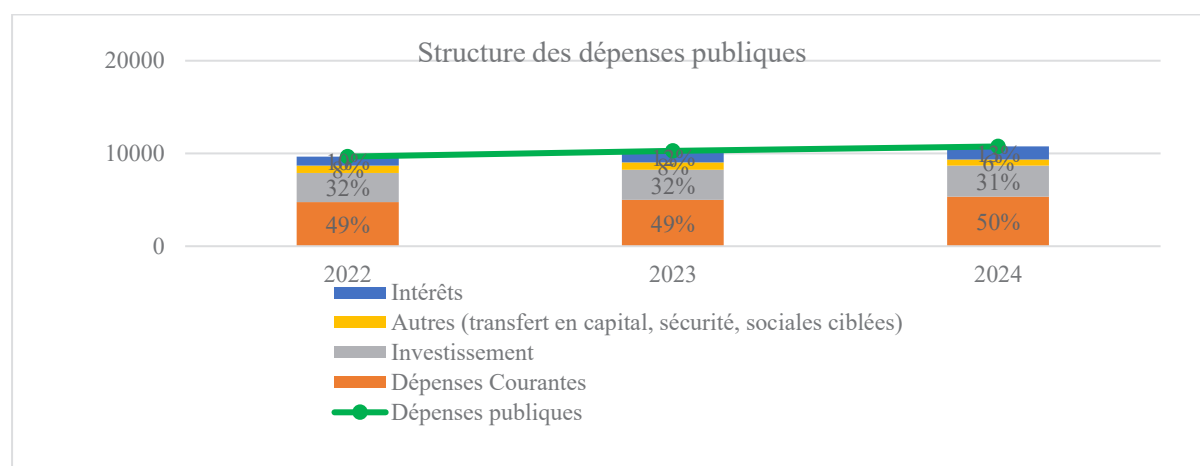
Source : Données du MEPD/DGE, ANStat



En effet, de 2022 à 2024, les recettes fiscales, représentant plus de 80 % des recettes publiques, ont augmenté de près de 29 % ; passant de 5616,73 à 7271,77 milliards FCFA (Graphique 2.9). Cette performance est l'effet d'importantes réformes de l'administration et de la politique fiscales. Il s'agit notamment de la digitalisation et de la modernisation de l'administration fiscale, de l'amélioration de la performance de l'impôt foncier par des réformes qui mettent l'accent sur l'identification des propriétés (SIGFU¹, CORIF²) et de la rationalisation des exonérations. La pression fiscale a ainsi progressé de 12,7 % en 2022 à 13,8 % du PIB en 2024 ; mais elle demeure encore inférieure à la norme communautaire de 20 %.

Les dépenses courantes représentent la part la plus importante des dépenses publiques avec 50% des dépenses publiques en 2024 (Graphique 2.10). En termes absolu, les dépenses courantes ont connu une augmentation pour atteindre 5353,85 milliards de FCFA en 2024 en raison principalement d'une augmentation des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement représentant les parts les plus importantes des dépenses courantes. Toutefois, le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales qui est de 32,5% en 2024, reste contenu dans la limite communautaire maximal de 35%.

Graphique 2.10 : Structure et évolution des dépenses publiques de 2022 à 2024



Source : Données du MEPD/DGE, ANStat

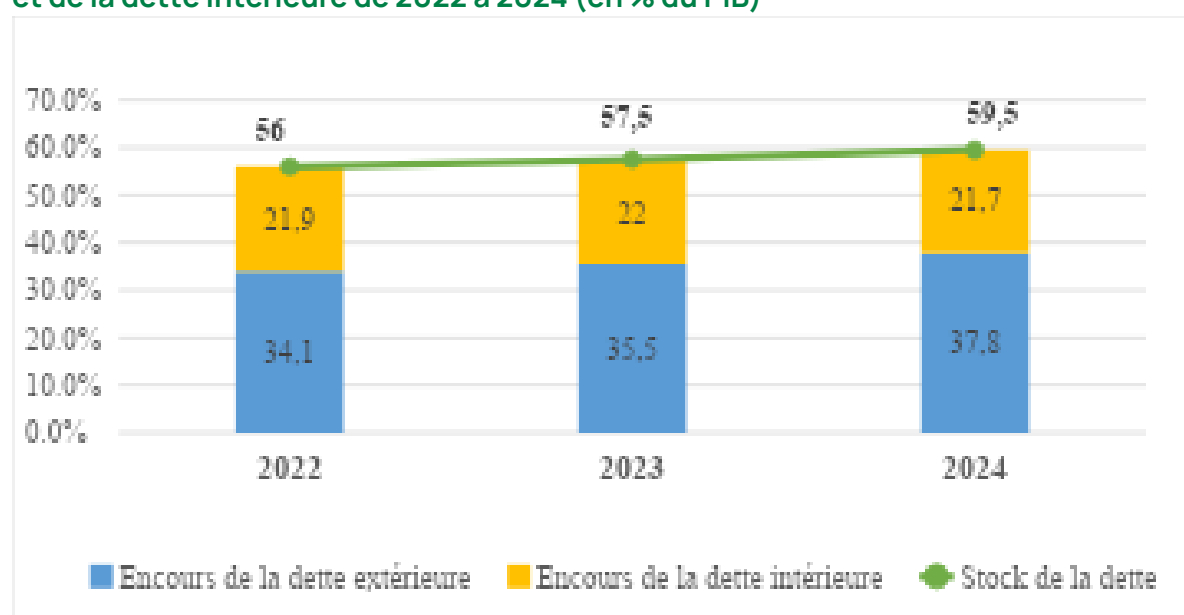
¹ Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain

² Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier

- Évolution de la dette publique

L'encours de la dette publique ivoirienne a progressé de 57,5 % du PIB (27782,63 milliards de FCFA) en 2023 à 59,5 % du PIB (31406,89 milliards de FCFA) en 2024. La plus grande part de cette dette en augmentation est imputable à la dette extérieure représentant 37,8 % du PIB contre 21,7 % pour la dette intérieure³ (Graphique 2.11).

Graphique 2.11 : Évolution du stock de la dette publique totale, de la dette extérieure et de la dette intérieure de 2022 à 2024 (en % du PIB)



Source : Données du MEPD/DGE, ANStat

Malgré la hausse du ratio de la dette publique sur le PIB de deux (2) points de pourcentage (57,5 % à 59,5 %) de 2023 à 2024, celui-ci reste en dessous du seuil communautaire de 70 % défini par les critères de convergence. L'augmentation de la dette publique sur la période est le reflet du financement du vaste programme d'investissement public inscrit aux différents PND (Plans Nationaux de Développement).

Ces dernières années, la stratégie de financement de la Côte d'Ivoire s'accompagne d'une gestion proactive régulière du portefeuille de la dette publique, en vue d'en optimiser le profil coût-risque. La diversification des sources et instruments de financements est aussi une réelle volonté de l'État, pour couvrir efficacement ses besoins financiers, à travers,

³ La classification de la dette repose sur le critère de devise. La dette extérieure est libellée en devise (eurobond, multilatérale, bilatérale, commerciale).



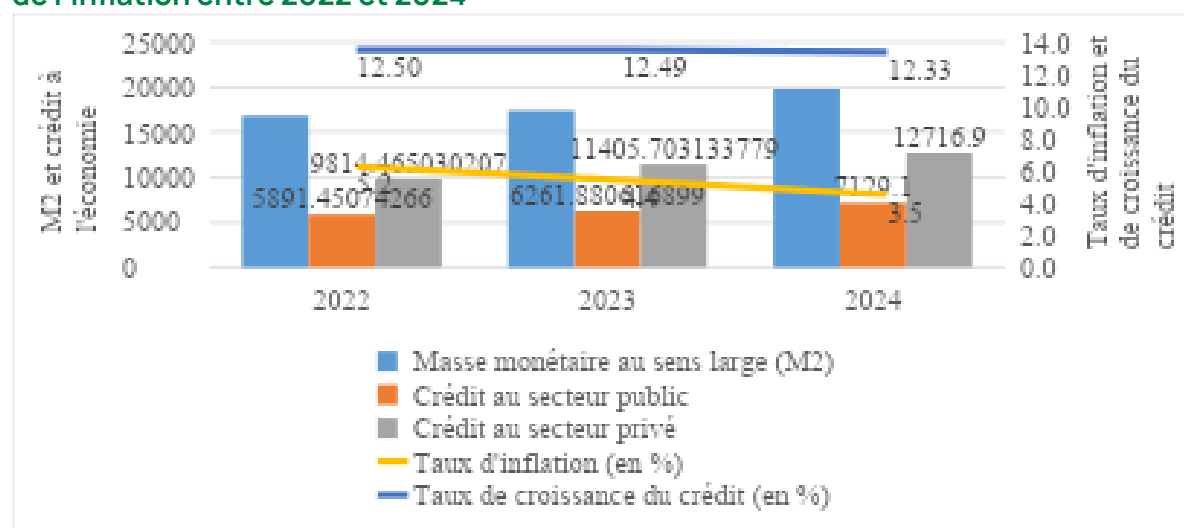
notamment, la mobilisation de financements innovants complémentaire aux financements traditionnels.

C. Performance du secteur monétaire

La baisse du taux d'inflation de 4,4 % en 2023 à 3,5 % en 2024, résulte pour une part, d'un ensemble d'interventions de la Banque Centrale (BCEAO). Il s'agit notamment du resserrement de la politique monétaire et un maintien du taux directeur à 3,5 %, reflétant le choix de la prudence face aux incertitudes croissantes.

Cette politique prudente n'a pas affecté le secteur bancaire national qui a maintenu sa dynamique croissante du crédit accordé à l'économie (secteurs public et privé) avec un taux moyen annuel de 12 % (Graphique 2.12).

Graphique 2.12 : Évolution de la masse monétaire, du crédit accordé à l'économie et de l'inflation entre 2022 et 2024



Source : Données du MEPD/DGE, ANStat

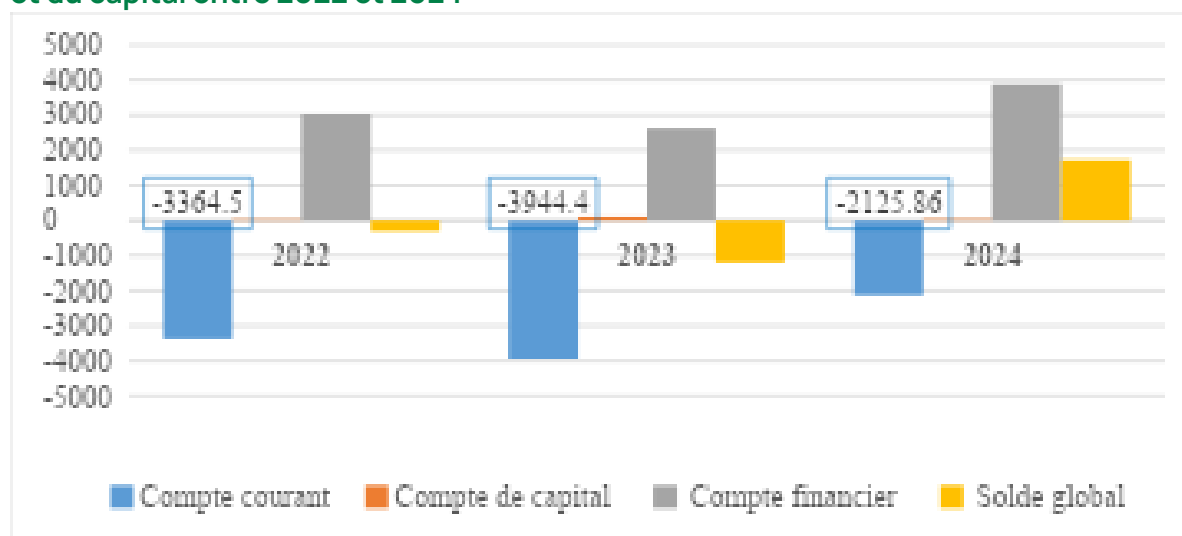
D. Performance du secteur extérieur

- Balance des paiements

En 2024, la position du compte des transactions courantes s'est améliorée avec une réduction du déficit à 2125,9 milliards de FCFA (soit 4,0 % du PIB) en 2024 plus faible que le déficit de 2023 (3944,4 milliards de FCFA). Cette amélioration résulte d'une croissance des exportations des biens plus fortes que celle des importations (Graphique 2.13).

En particulier, le solde des échanges extérieurs des biens et services a connu une progression remarquable. En effet, d'un déficit de la balance commerciale des biens et services de 1940,1 milliards de FCFA en 2023, la Côte d'Ivoire enregistre en 2024, un excédent du solde commercial des biens et services de +130,0 milliards de FCFA, imputable en partie à la bonne tenue des productions minières et des produits transformés (Graphique 2.14).

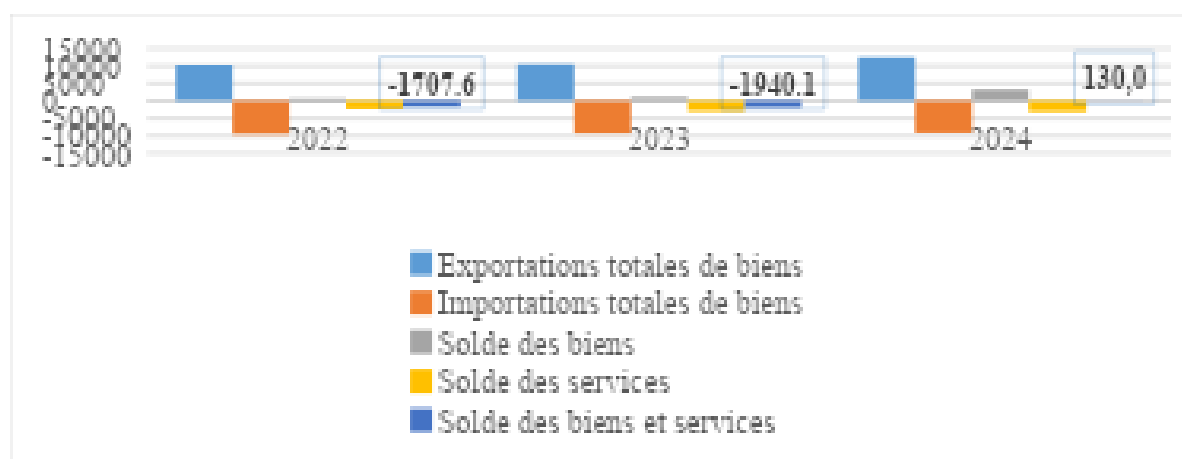
Graphique 2.13 : Évolution des soldes du compte courant, de la balance commerciale et du capital entre 2022 et 2024



Source : Données du MEPD/DGE, ANStat

La Côte d'Ivoire a par ailleurs bénéficié de termes de l'échange effectif réel plus favorables en 2024 avec une hausse de 2,42 points de pourcentage.

Graphique 2.14 : Évolution des échanges internationaux et du solde commercial des biens et services



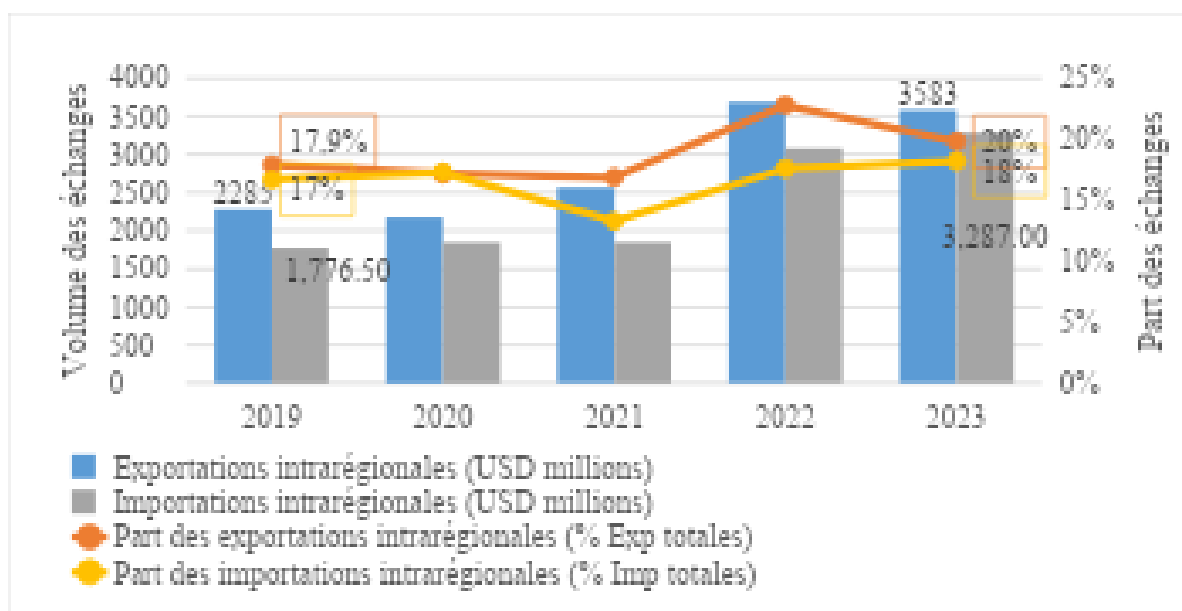
Source : Données du MEPD/DGE, ANStat



- Échanges intrarégionaux

L'évolution des flux d'échanges intrarégionaux entre la Côte d'Ivoire et les autres pays membres de la CEDEAO a été marquée par une nette croissance (+69 %) sur les cinq dernières années, de 2019 à 2023. En effet, les exportations à destination des pays membres de la CEDEAO ont augmenté pour atteindre 3583 millions USD en 2023 contre 2285 millions USD en 2019, soit une hausse de 56 %. Les importations de la Côte d'Ivoire en provenance des autres pays membres sont également en constante progression, passant de 1776 millions USD d'importation en 2019 à 3287 millions USD en 2023, soit une hausse de 85 % (Graphique 2.15).

Graphique 2.15 : Évolution des échanges intrarégionaux entre 2019 et 2023

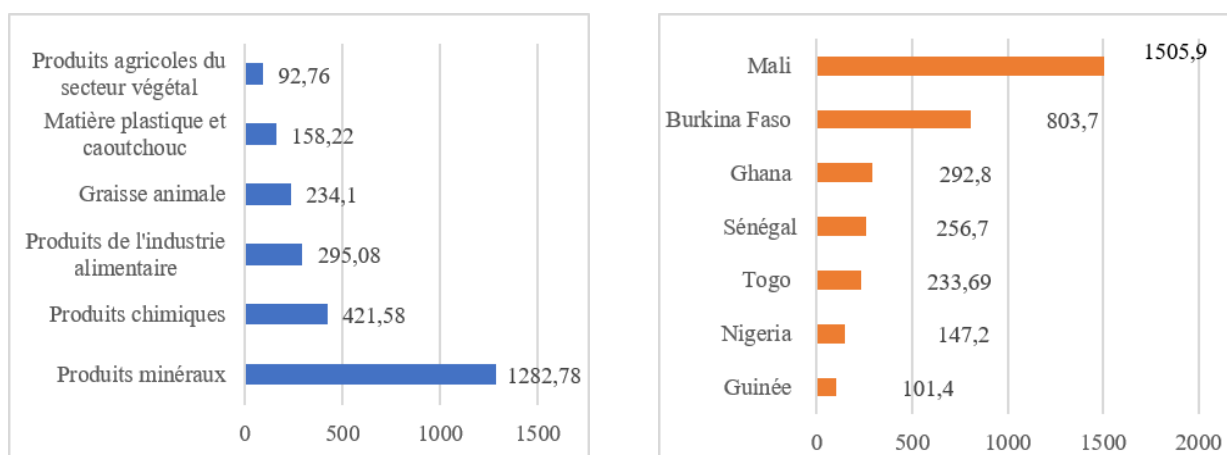


Source : CEDEAO (2023)

La structure des échanges montre une intensification des échanges intrarégionaux de la Côte d'Ivoire qui reste l'un des principaux exportateurs intracommunautaires avec 20 % de ses exportations totales vers la sous-région en 2023. Les importations intracommunautaires se sont également intensifiées passant à 18 % des importations totales de la Côte d'Ivoire provenant des pays de la sous-région pour l'année 2023 (Graphique 2.15).

Les produits minéraux, les produits de l'industrie alimentaire⁴ et les produits de l'agriculture végétale sont les principaux produits d'exportation intracommunautaire de la Côte d'Ivoire. Les principaux pays de destination des exportations ivoiriennes en Afrique de l'Ouest sont le Mali, le Burkina Faso, le Ghana, le Sénégal et le Nigeria. En particulier, le Mali et le Burkina Faso représentent à eux seuls plus de 60 % des exportations intrarégionales de la Côte d'Ivoire (Graphique 2.16).

Graphique 2.16 : Principaux produits et pays de destination des exportations intrarégionales de la Côte d'Ivoire (en millions USD)



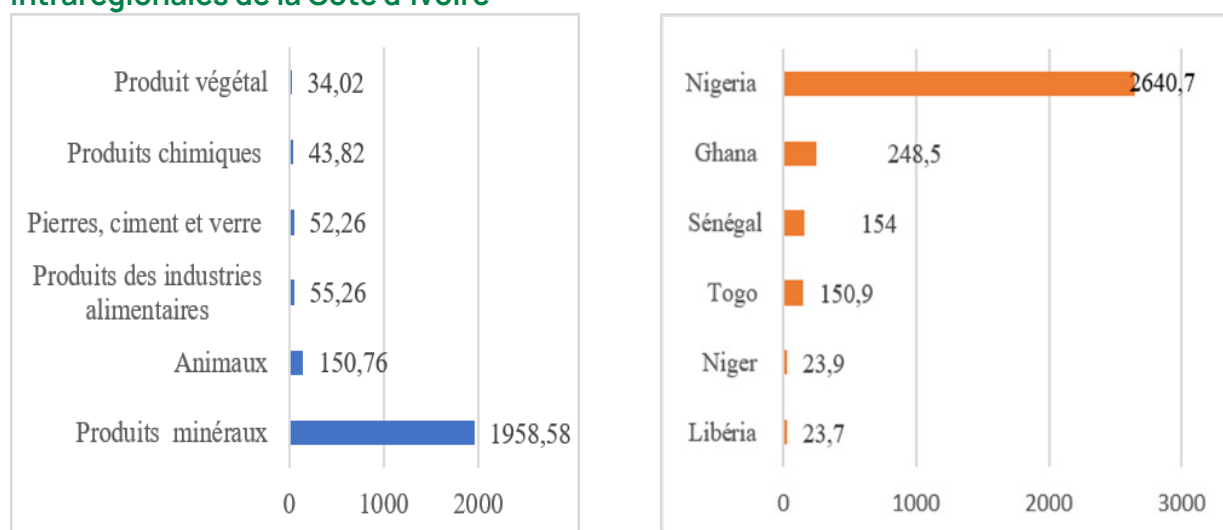
Source : CEDEAO

Concernant les importations intracommunautaires, la Côte d'Ivoire est l'un des principaux pays de destination avec 18 % de ses importations totales provenant des pays membres de la CEDEAO. Le Nigeria est le principal fournisseur de la Côte d'Ivoire. Il représente à lui seul, 80 % des importations intracommunautaires de la Côte d'Ivoire composées essentiellement des produits minéraux et du bétail (Graphique 2.17).

⁴ Huile de palme et margarines, produits à base de café, noix de cajou transformées, jus de fruits, dérivés des fèves de cacao (beurre, poudre, pâte, etc).



Graphique 2.17 : Principaux produits et pays d'origine des importations intrarégionales de la Côte d'Ivoire



Source : CEDEAO, 2023

E. Performance socio-économique

• *Pauvreté et indicateurs sociaux*

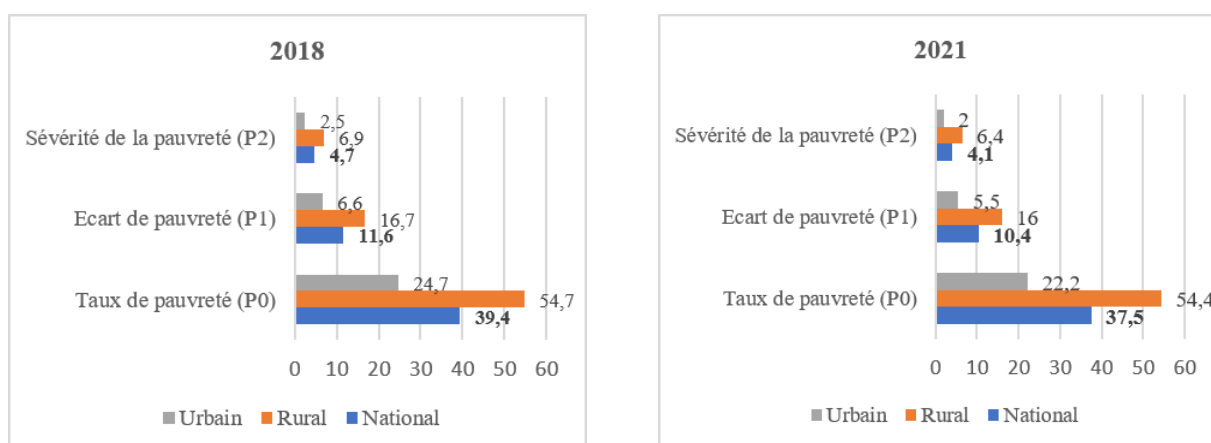
L'incidence de la pauvreté en Côte d'Ivoire a connu une baisse significative entre 2018 et 2021 ; le taux passant de 39,4 % à 37,5 % résultant principalement des politiques économiques et sociales du gouvernement. Cette tendance à la réduction de la pauvreté est portée par des programmes de filets de sécurité, des transferts monétaires directs et des investissements dans les infrastructures sociales de base.

Parallèlement à la baisse du taux de pauvreté, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont également diminué entre 2018 et 2021. L'écart de pauvreté pour la Côte d'Ivoire est passé de 11,6 % en 2018 à 10,4 % en 2021, montrant que les personnes en situation de pauvreté en 2021 sont en moyenne plus proches du seuil de pauvreté qu'en 2018.

De même, la sévérité nationale de la pauvreté a également diminué, passant de 4,7 % en 2018 à 4,1 % en 2021 (Graphique 2.18). La pauvreté en Côte d'Ivoire reste cependant marquée par des disparités géographiques et de genre. En effet, la pauvreté touche principalement les zones rurales, en particulier le nord et le nord-ouest du pays ainsi que les femmes (ANStat, 2021).

En termes d'inégalité, l'indice de Gini a baissé de 1,7 point, de 35,1 en 2018 à 33,4 en 2021 en raison d'une augmentation de la consommation parmi les ménages les plus pauvres. En dépit de ces améliorations, la marge pour une croissance inclusive reste importante. En effet, une croissance de 1 % du PIB réel par habitant en Côte d'Ivoire se traduit par une baisse de seulement 0,67 % du taux de pauvreté, une élasticité de 0,67 nettement moins importante que la moyenne de 1,9 de l'Afrique Sub-Saharienne (Banque Mondiale, 2021).

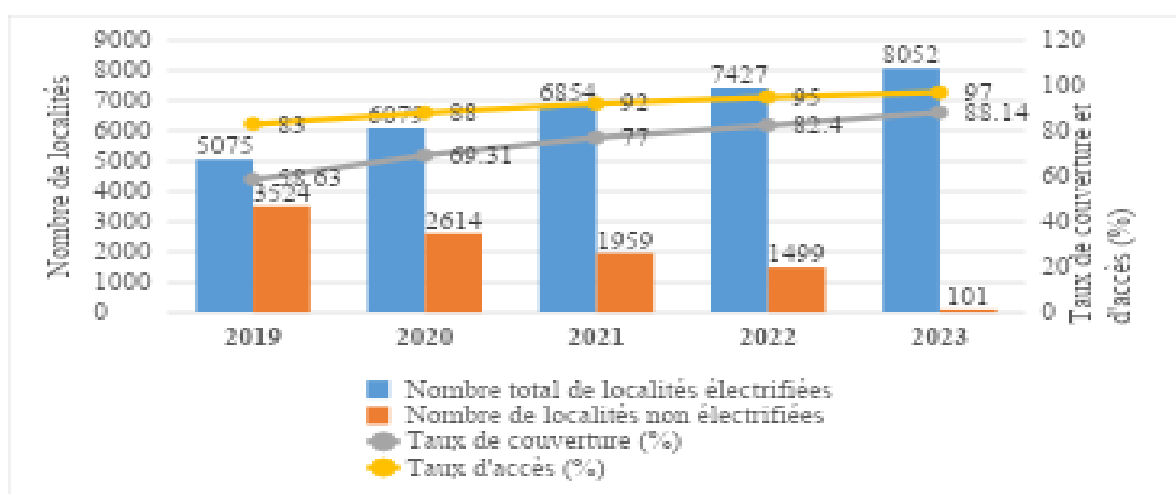
Graphique 2.18: Dynamique de pauvreté en Côte d'Ivoire de 2018 à 2021



Source : ANStat, 2021

En termes d'indicateurs d'accès à l'électricité, la poursuite du Programme d'Électrification Rurale (PRONER) a permis l'électrification de 1075 localités additionnelles depuis 2022, portant le nombre total de localités électrifiées à 8052 en fin 2023 pour un taux de couverture de 88 % (Graphique 2.19).

Graphique 2.19 : Évolution des indicateurs d'accès à l'électricité

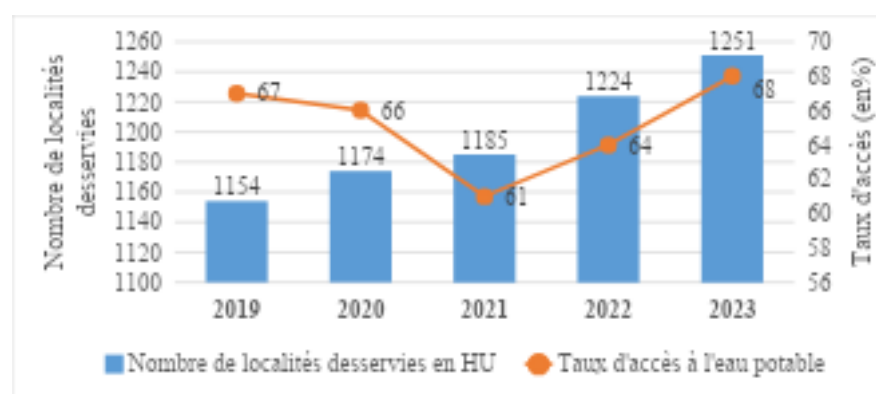


Source : ANStat, 2025



En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, le taux au niveau national est de 68 % (MINHAS, 2023) (Graphique 2.20). Ainsi, dans la perspective d'accroître ce taux à 95 % en fin 2025, le gouvernement s'est engagé à améliorer la gouvernance du secteur de l'eau. En particulier, deux réformes ont été initiées en 2024 : (i) la nouvelle délégation de service public (DSP) de distribution urbaine d'eau potable, (ii) la stratégie nationale intégrée pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) pour l'eau potable, l'assainissement et le drainage.

Graphique 2.20 : Évolution des indicateurs d'accès à l'eau potable



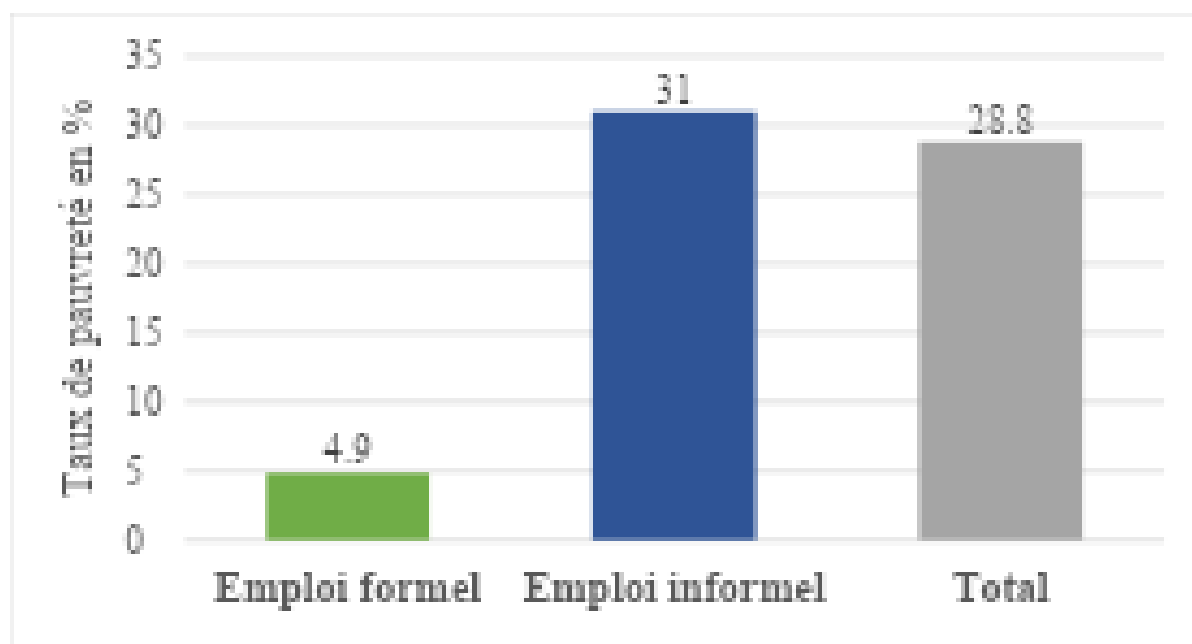
Source : MINHAS

- **Emploi et profil de pauvreté**

La répartition sectorielle de l'emploi suivant l'EHCVM (2021), indique que le secteur des services demeure le principal pourvoyeur d'emploi avec 46,2 % de l'emploi total. En deuxième position, l'on enregistre le secteur agricole qui concentre 38,4 % de l'emploi total tandis que le secteur industriel ne représente que 15,3 % de l'emploi total.

L'analyse de la pauvreté laborieuse en Côte d'Ivoire révèle que 28,8 % des personnes en emploi sont pauvres (EHCVM, 2021). Désagrégué selon l'emploi, ce taux est de 31 % pour les travailleurs du secteur informel et 4,9 % pour le secteur formel. L'informalité constitue ainsi un facteur déterminant de la pauvreté monétaire en Côte d'Ivoire.

Graphique 2.21 : Pauvreté de la population en emploi formel comparée à celle en emploi informel



Source : ANStat, EHCVM, 2021

F. Analyse des indicateurs de gouvernance

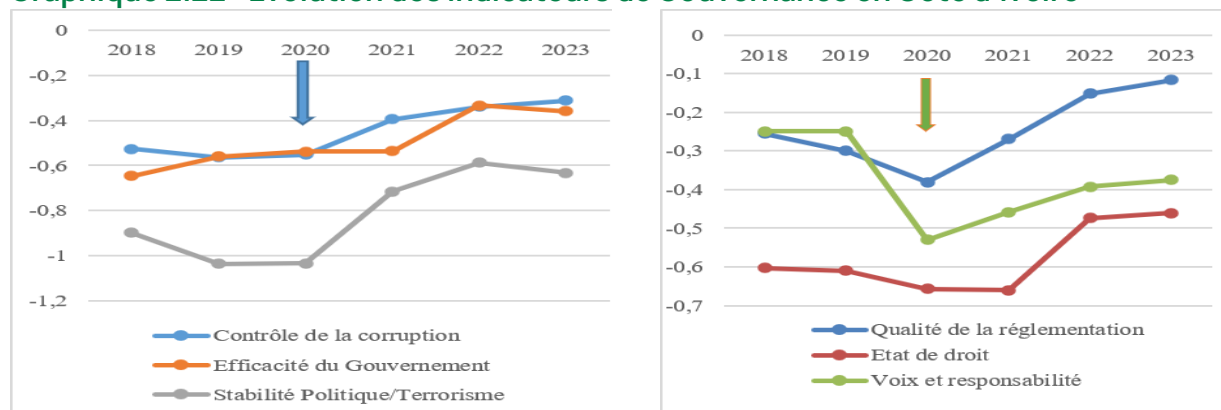
Cette section analyse six (6) dimensions de la gouvernance mesurée par les indicateurs agrégés construits par la Banque Mondiale (Kaufman et al., 1996). Ces six (6) indicateurs de gouvernance sont les suivantes : (i) *Voix citoyenne et responsabilité* : évalue dans quelle mesure les citoyens participent réellement au choix de leurs gouvernants ; (ii) *Stabilité politique et absence de violence* : mesure la perception des risques que le gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens inconstitutionnels, ou par la violence (violence politique, terrorisme) ; (iii) *Efficacité des pouvoirs publics* : mesure la qualité des services publics des fonctionnaires et leur degré d'indépendance vis-à-vis des pressions politiques ; (iv) *La qualité de la réglementation* : mesure la capacité du gouvernement à formuler et appliquer des politiques et des réglementations adaptées qui favorisent le développement du secteur privé ; (v) *L'État de droit* : évalue dans quelle mesure les citoyens ont confiance dans les juridictions, la police, dans la qualité du contrat social ; (vi) *La maîtrise de la corruption* : évalue dans quelle mesure la puissance publique est exercée à des fins privées en incluant à la fois petites et grandes formes de corruption, de même que la façon dont l'État est capté par les élites et les intérêts privés.



Ces indicateurs de gouvernance varient entre -2,5 (plus faible niveau de gouvernance) et +2,5 (niveau le plus élevé de bonne gouvernance).

Le graphique 2.22 montre l'évolution des indicateurs de gouvernance en Côte d'Ivoire.

Graphique 2.22 : Évolution des Indicateurs de Gouvernance en Côte d'Ivoire



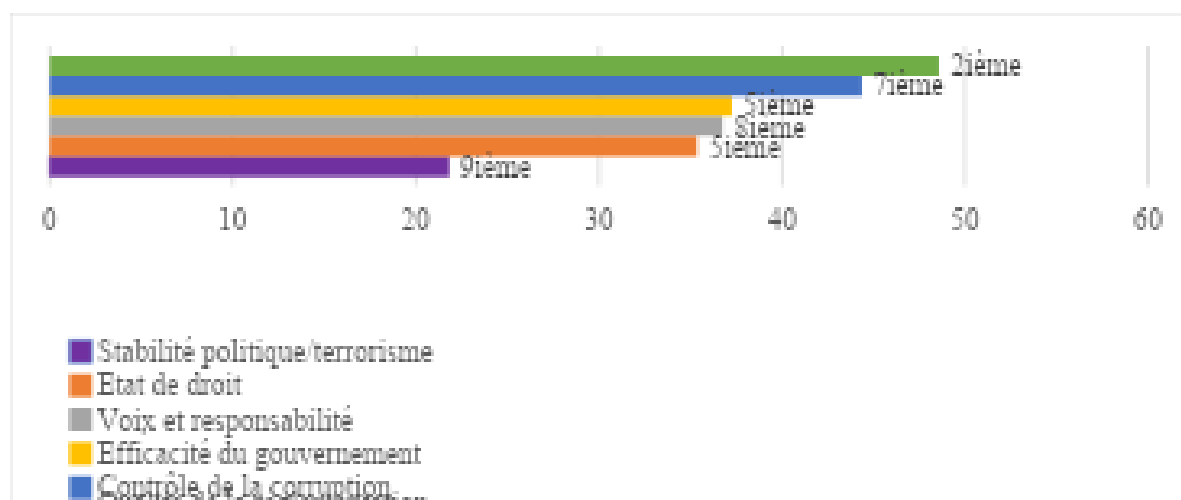
Source : Worldwide Governance Indicators (WGI), 2025

La Côte d'Ivoire a progressivement amélioré son score en matière de contrôle de la corruption entre 2018 et 2023 passant de -0,52 à -0,31. Elle se classe au 7^{ième} rang sur 15 en Afrique de l'Ouest montrant toutefois des marges d'amélioration à réaliser en matière de lutte anti-corruption. L'amélioration de cet indicateur en Côte d'Ivoire est le résultat de l'instauration de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), des mécanismes de suivi des déclarations de patrimoine et la mise en œuvre de stratégies nationales de transparence axées sur le numérique. De même, l'on note une amélioration de la qualité de la réglementation favorable au secteur privé, où la Côte d'Ivoire se classe au deuxième rang sur 15 pays de l'Afrique de l'Ouest (Graphique 2.23). Cette évolution est pour une grande part imputable à la mise en place du comité de concertation État / Secteur Privé (SE-CCESP).

En dépit d'un réel effort d'amélioration de l'ensemble des six (6) indicateurs de gouvernance analysés, ils demeurent tous, dans la moitié négative de l'échelle de mesure impliquant des lenteurs dans la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance (Graphique 2.22).

En outre, l'analyse des tendances montre un ralentissement des indicateurs de bonne gouvernance aux périodes entourant les échéances électorales, notamment les indicateurs de stabilité politique, d'État de droit et de participation citoyenne, suggérant des défis importants à relever dans la gestion pacifique des compétitions électorales.

Graphique 2.23 : Rang de la Côte d'Ivoire sur 15 pays de l'Afrique de l'Ouest en matière de gouvernance en 2023



Source : Worldwide Governance Indicators (WGI), 2025

Conclusion partielle

Le secteur réel a présenté de bonnes performances en 2024 avec un taux de croissance du PIB réel de 6 % et du revenu par tête de 3,1 %. Le secteur fiscal se caractérise ces dernières années par une baisse régulière du déficit budgétaire qui s'établit en 2024 à 4 % du PIB, se rapprochant ainsi du seuil communautaire de 3 %. La dette publique, bien qu'en légère hausse, de 57,5 % à 59,5 % entre 2023 et 2024 reste en deçà du seuil de 70 %. Les performances monétaires se sont traduites par un recul du taux d'inflation de 4,4 % en 2023 à 3,5 % en 2024. Enfin, la position extérieure de la Côte d'Ivoire s'est améliorée avec une hausse des termes de l'échange et une croissance des exportations plus fortes que celle des importations, incluant les exportations intracommunautaires.



III. ANALYSE DE LA DIVERGENCE ET/OU DE LA CONVERGENCE DES PROJECTIONS DES INDICATEURS DE 2024 ET DE LEURS VALEURS RÉELLES

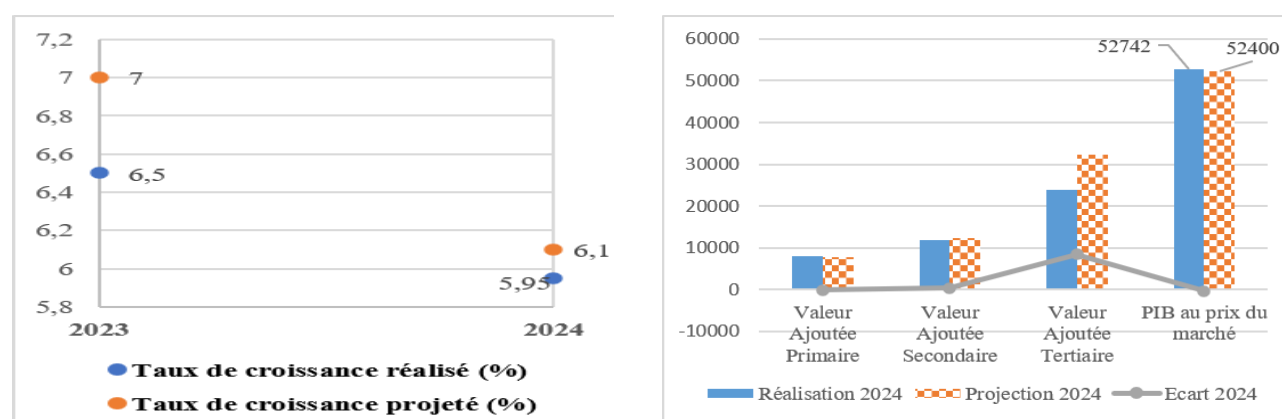
Cette section met l'accent sur l'analyse des divergences ou des convergences des valeurs projetées et des valeurs révisées (ou réalisées) en 2024 pour les principaux indicateurs macroéconomiques.

A. Réalisation et projection des principaux indicateurs macroéconomiques

- *Croissance du PIB réel et des valeurs ajoutées sectorielles*

En 2024, la croissance du PIB réel de la Côte d'Ivoire a été de 6,0 %, en convergence avec la projection de 6,1 % de l'année précédente. Cette croissance a été soutenue par une évolution à la hausse de tous les principaux secteurs dont les valeurs ajoutées réalisées ont reflété les projections de 2024 pour les secteurs primaire et secondaire. En revanche, pour le secteur tertiaire, la valeur ajoutée réalisée a été en baisse par rapport aux prévisions. Cette divergence à la baisse par rapport à la valeur ajoutée projetée des services s'expliquerait par un ralentissement des investissements privés dans le secteur des services en lien avec les anticipations d'instabilité de l'année électorale (Graphique 3.1).

Graphique 3.1 : Réalisation et projection de la croissance du secteur réel en 2024

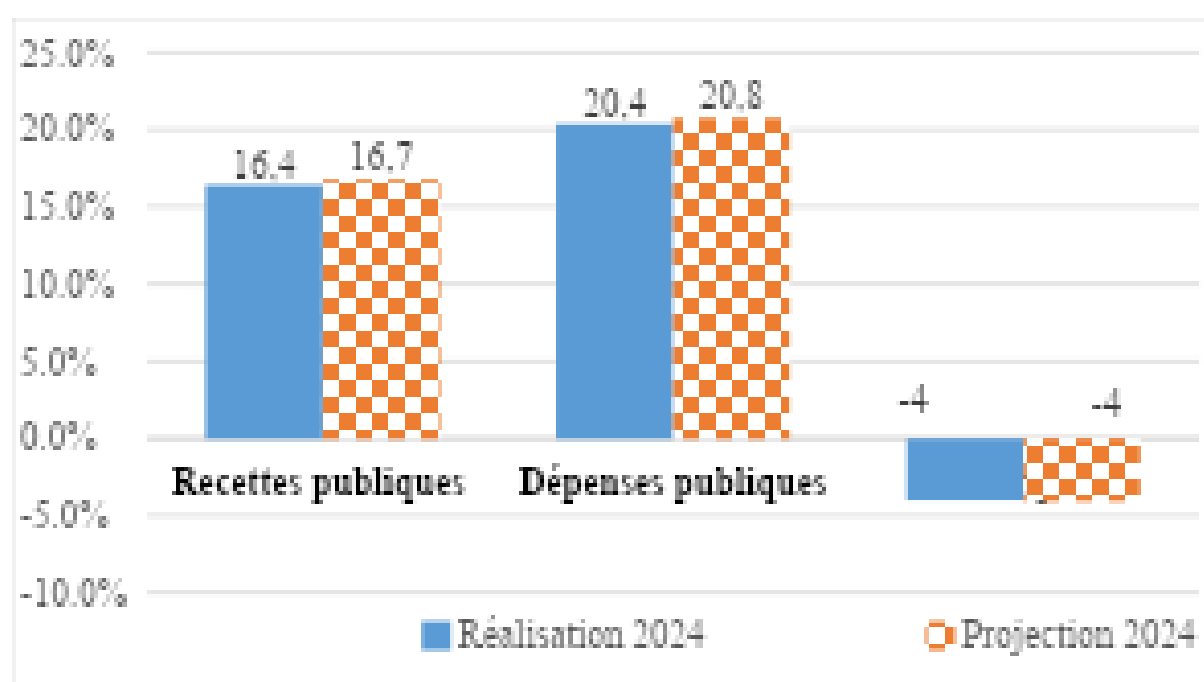


Source : Données du MEPD/DGE

- *Déficit budgétaire et taux d'endettement*

Selon les perspectives économiques de l'année 2024, le déficit budgétaire prévu était de 2120 milliards FCFA, soit 4 % du PIB. Ces prévisions sont en adéquation avec le niveau effectif du déficit budgétaire de 2024 qui est de 2093,7 milliards soit environ 4 % du PIB (Graphique 3.2). En particulier, les projections et les réalisations tant au niveau des recettes publiques que des dépenses publiques sont en convergence avec des écarts négligeables représentant moins de 0,5 % du PIB (Graphique 3.2).

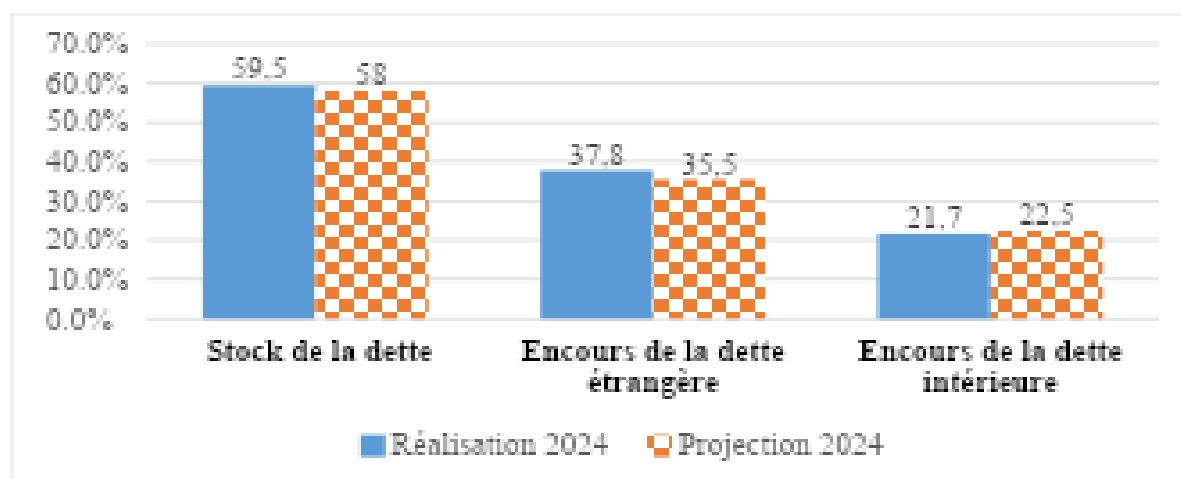
Graphique 3.2 : Projection et réalisation du déficit budgétaire (en % du PIB)



Source : Données du MEPD/DGE

Le ratio du stock de la dette sur le PIB est ressorti à 59,5 % en 2024. Ce niveau d'endettement est supérieur de 1,5 point de pourcentage aux projections de l'année 2024 qui était de 58 % du PIB. (Graphique 3.3).

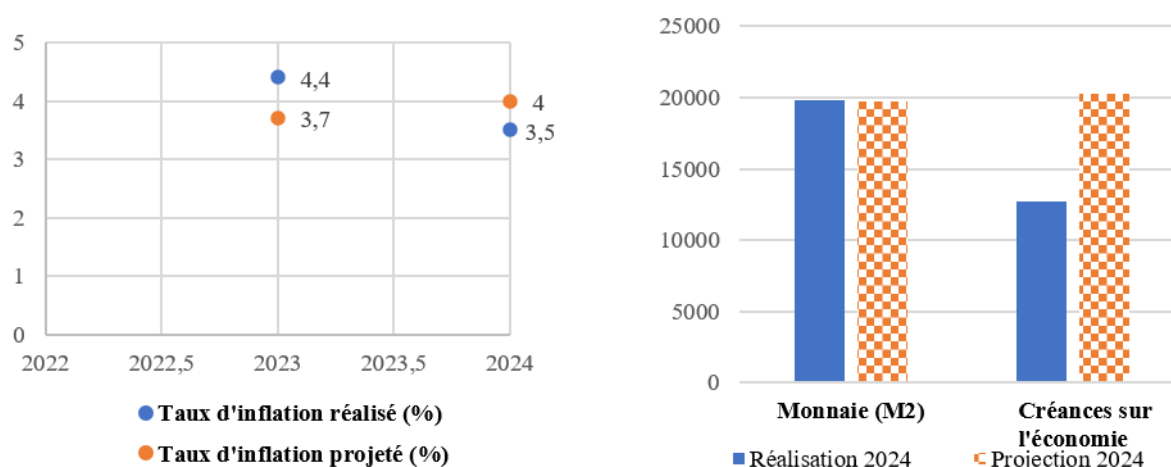


Graphique 3.3 : Projection et réalisation de la dette publique (en % du PIB)

Source : Données du MEPD/DGE

- *Politique monétaire et taux d'inflation*

Les perspectives économiques de l'année précédente prévoyaient l'inflation pour 2024 à 4 %. Cette prévision s'est révélée supérieure à l'inflation observée qui est de 3,5 %. Cette divergence résulte d'une offre monétaire moins importante en raison d'une baisse des crédits effectivement accordés à l'économie par rapport aux prévisions (Graphique 3.4). Par ailleurs, une stabilisation plus rapide que prévu du marché de l'énergie avec une maîtrise des prix du pétrole en 2024 expliquerait une inflation observée inférieure à l'inflation anticipée.

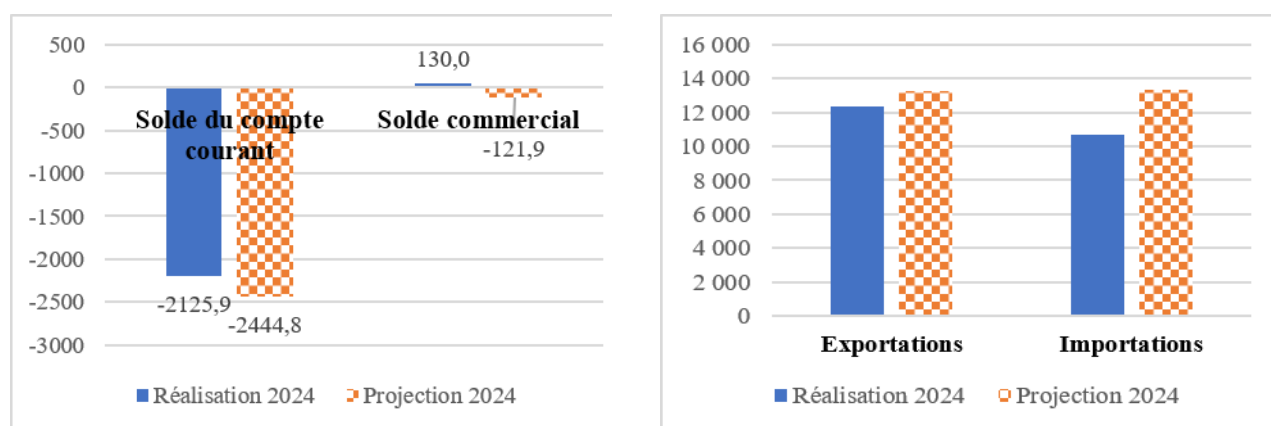
Graphique 3.4 : Réalisation et projection du taux d'inflation (en %), de la masse monétaire et du crédit accordé à l'économie (en milliards FCFA)

Source : Données du MEPD/DGE

- *Position extérieure*

Le déficit du compte courant est ressorti en 2024 à 4,0 % du PIB (-2125,9 milliards FCFA), traduisant une légère amélioration de la position extérieure de la Côte d'Ivoire par rapport aux prévisions d'un déficit du compte courant de 4,6 % (-2444,8 milliards FCFA) pour 2024. Cette divergence sur le solde du compte courant s'explique en grande partie par une amélioration du solde commercial qui contrairement aux projections a été excédentaire en 2024 (Graphique 3.5).

Graphique 3.5 : Projection et réalisation du solde du compte courant et du solde commercial (biens et services) (en milliards FCFA)



Source : Données du MEPD/DGE

En particulier, le solde commercial a été excédentaire en 2024, à l'opposé d'une projection déficitaire. Cette position excédentaire résulte d'une limitation des importations, en lien avec l'amorce des tensions commerciales et des incertitudes sur les échanges internationaux.

Conclusion partielle

Les projections et les réalisations de l'année 2024 ont montré une convergence pour les indicateurs macroéconomiques clés, en l'occurrence, le taux de croissance du PIB réel, le déficit budgétaire, les valeurs ajoutées sectorielles primaire et secondaire. En revanche, des divergences mineures ont été observées sur la valeur ajoutée des services, le ratio de la dette au PIB, le taux d'inflation et le solde commercial. Relativement aux projections, le taux d'inflation et le solde commercial ont affiché de meilleures réalisations en 2024.



IV. PERSPECTIVES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET FACTEURS DE RISQUE POUR 2025-2027

Cette section présente les perspectives à moyen terme sur les principaux indicateurs macroéconomiques et les facteurs de risque liés notamment à la suppression de l'aide américaine, à la hausse des tarifs douaniers sur les importations américaines d'origine ivoirienne et à la sortie des pays de l'AES de l'institution CEDEAO.

Il faut également rappeler que les données sur la période 2025-2027 font référence aux dernières projections effectuées dans l'année 2024.

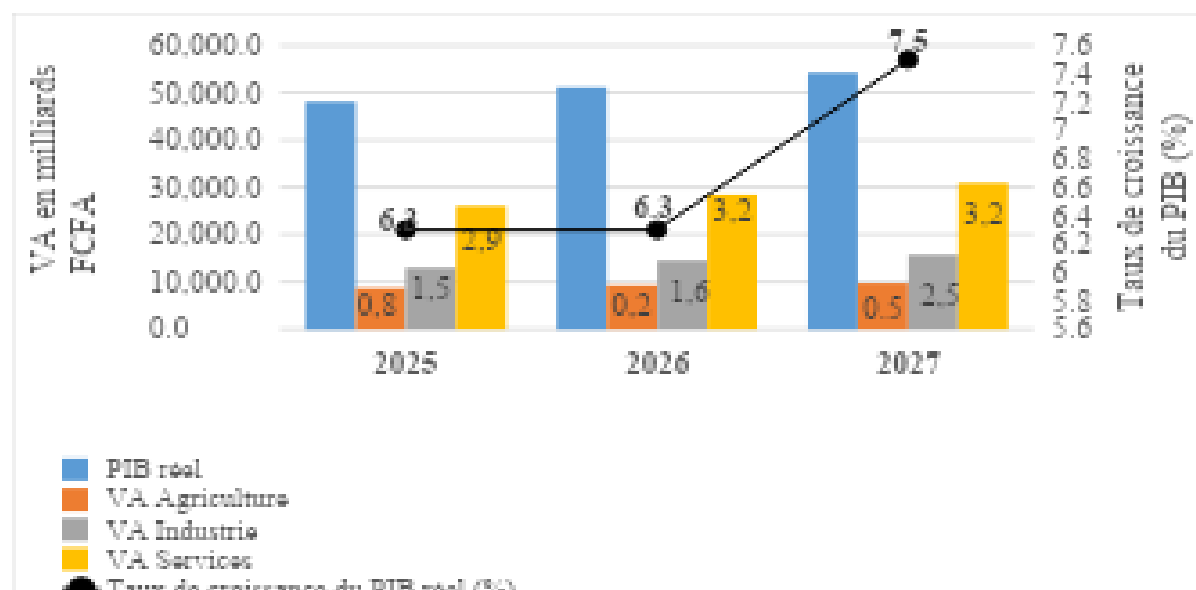
A. Perspectives sur les principaux indicateurs macroéconomiques

- *Le secteur réel*

Après une croissance soutenue du PIB réel au taux de 6,0 % en 2024, la Côte d'Ivoire devrait maintenir sa croissance à 6,3 % en 2025 et 2026 et enregistrer une accélération de la croissance à 7,5 % en 2027 (Graphique 4.1).

La poursuite d'une croissance soutenue du PIB à plus de 6 % entre 2025 et 2027 est portée par les effets combinés d'investissements publics et privés structurants des PND (2021-2025 ; 2026-2030) soutenant les secteurs tertiaire et secondaire et une augmentation de la valeur ajoutée des filières agricoles en transformation. En effet, les projections des contributions à la croissance sont positives pour tous les secteurs sur la période 2025-2027.

Graphique 4.1 : Projections du taux de croissance et des valeurs ajoutées sectorielles de 2025 à 2027



Source : Données du MEPD/DGE

Les contributions sectorielles à la croissance prévues pour 2025 seront positives et respectivement de 0,8 ; 1,5 et 2,9 points de pourcentage pour l'agriculture, l'industrie et les services. De façon spécifique, la croissance du PIB réel sera tirée en 2025 du côté de l'offre par :

(i) le secteur primaire qui devrait connaître une hausse de +5,1% en relation avec l'accroissement de la production de l'agriculture d'exportation (+5,1 %) de l'agriculture vivrière (+5,2 %) et de la pêche (+5,3 %). La croissance de l'agriculture d'exportation résulterait de la progression des principales spéculations notamment celles du cacao (+2,4 %) qui bénéficiera de cours mondiaux favorables, du caoutchouc naturel (+21 %), de l'anacarde (+5 %) et du coton (+5,5 %). Ce dynamisme prévu du secteur agricole résulterait de la mise en œuvre du PNIA 2.

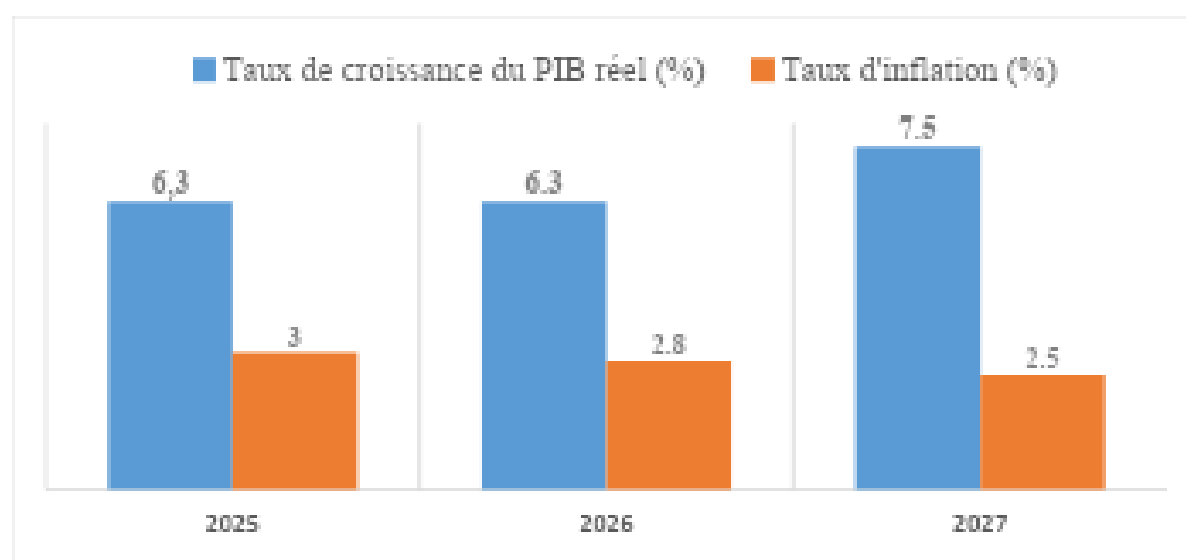
(ii) le dynamisme du secteur secondaire qui progresserait de 6,5 % en 2025 en lien avec la hausse de l'ensemble des branches d'activités que sont les BTP (+5,8 %), l'énergie (+19,7 %), les industries agroalimentaires (+4,6 %), les autres industries manufacturières (+4,3 %), l'industrie extractive minière (+12,5 %) et les produits pétroliers (+0,6 %). L'industrie extractive bénéficie en particulier des découvertes de gisement d'hydrocarbure et aurifère de classe mondiale.



(iii) le secteur tertiaire connaîtra une croissance de 6,3 % en 2025 grâce à la hausse des transports (+4,4 %), des télécommunications (+6,6 %), du commerce (+6,6 %) et des autres services (+6,9 %). Cette dynamique attendue du secteur tertiaire serait induite par les performances au niveau des secteurs primaire et secondaire.

Au total, la Côte d'Ivoire projette une croissance soutenue du PIB réel de 6,3 % en 2025 et 2026 et une accélération de la croissance à 7,5 % en 2027 dans un contexte d'inflation maîtrisée au seuil communautaire de 3 % en 2025 et en dessous de ce seuil à partir de 2026 (Graphique 4.2).

Graphique 4.2 : Projection de la croissance du PIB réel et de l'inflation sur la période 2025-2027



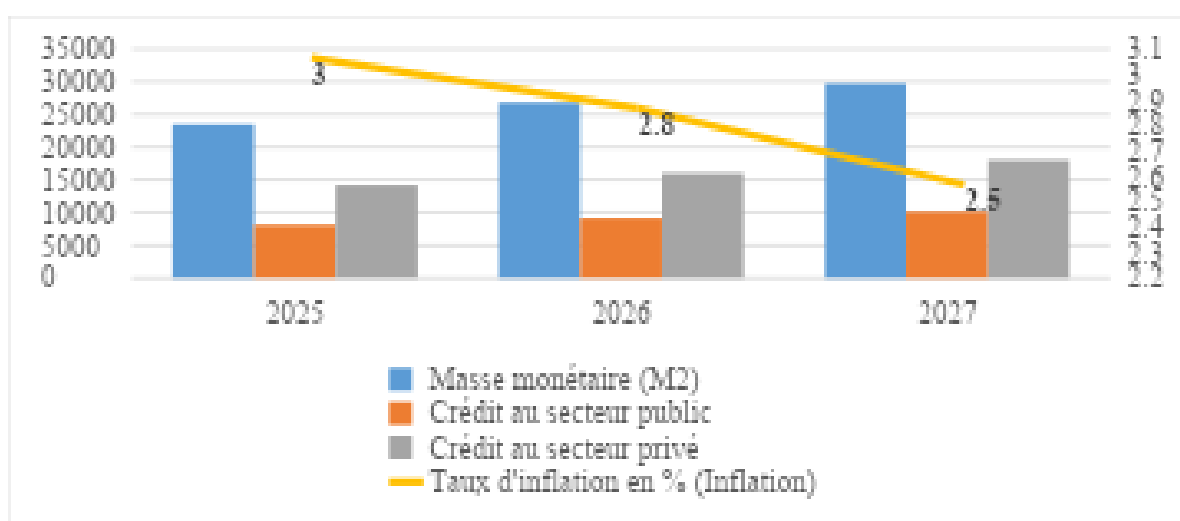
Source : Données du MEPD/DGE

- *Perspectives du secteur monétaire*

Les perspectives sur la politique monétaire de la BCEAO s'orientent vers un maintien de la stabilité des prix, la surveillance des risques d'inflation et le maintien à la baisse du principal taux directeur (3,25 %) dans un contexte de croissance économique soutenue et de désinflation. En effet, le taux d'inflation établi à 3,5% en 2024 est prévu baisser à 3 % en 2025 puis en dessous du seuil communautaire de 3 % soit 2,8 % en 2026 et 2,5 % en 2027 (Graphique 4.3).

Ces prévisions à la baisse sont basées sur les perspectives d'une hausse de l'offre de produits agricoles et une modération des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie. Les agrégats monétaires projetés sur la période 2025-2027 montrent une consolidation prévue à la hausse de la masse monétaire (M2) à un taux de croissance annuel moyen de 13,0 %, passant de 23161,5 milliards en 2025 à 29552,1 milliards de FCFA en 2027 (Graphique 4.3).

Graphique 4.3 : Projection des agrégats monétaires sur la période 2025-2027



Source : Données du MEPD/DGE

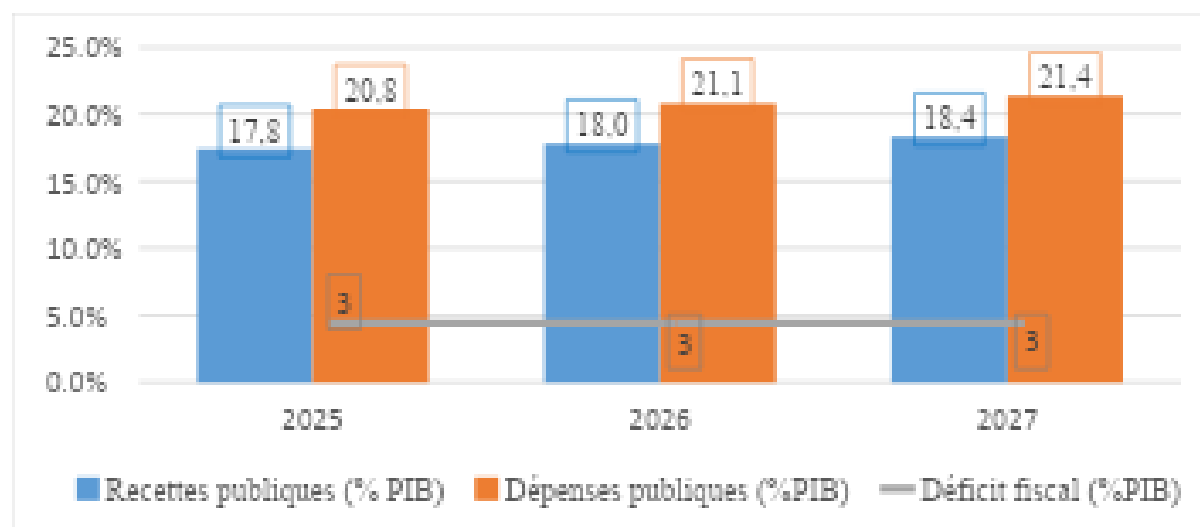
Les créances intérieures devraient également augmenter au taux moyen annuel de 13,3 % pour atteindre 29349,6 milliards de FCFA en 2027. Cette prévision à la hausse est liée à une croissance attendue des créances sur l'économie basée sur les besoins croissants du secteur productif et l'amélioration du climat d'investissement.

- *Perspectives du secteur fiscal*

Une croissance annuelle des recettes publiques de 11,5 % est projetée entre 2025 et 2027, les recettes publiques devraient passer de 17,8 % en 2025 à 18,4 % du PIB en 2027. Ces prévisions à la hausse des recettes publiques se basent sur l'optimisation du recouvrement et la rationalisation des exonérations dans le cadre de la poursuite de la stratégie de mobilisation des recettes fiscales à moyen terme (Graphique 4.4)



Graphique 4.4 : Projection des recettes publiques, des dépenses publiques et du déficit budgétaire sur la période 2025-2027



Source : Données du MEPD/DGE

Les dépenses totales devraient également progresser en moyenne annuelle de 11,1 %, passant de 11874,9 milliards en 2025 à 14660,3 milliards en 2027 en prenant en compte l'évolution des charges de personnel, des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Ce taux prévu d'accroissement des dépenses publiques reste cependant inférieur à celui des recettes publiques, en lien avec une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement notamment. L'objectif projeté est le maintien du déficit budgétaire à 3 % sur la période 2025 - 2027, conformément au critère primaire de convergence de la CEDEAO sur le déficit budgétaire (Graphique 2.32).

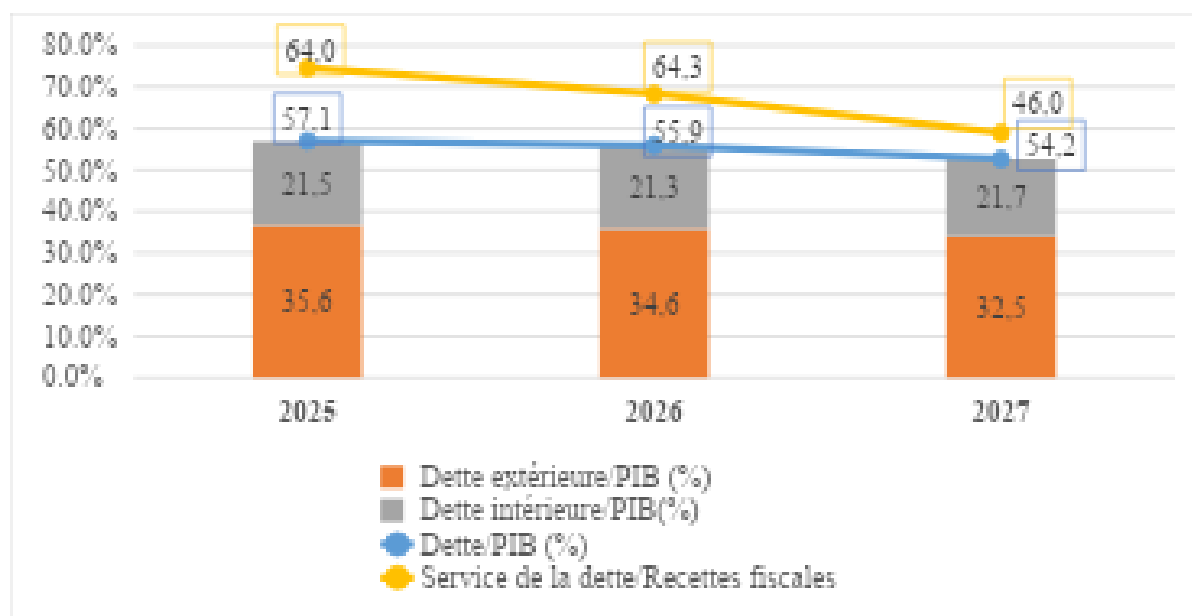
- *Perspectives sur la viabilité de la dette publique*

Le gouvernement ivoirien s'est engagé dans le cadre des perspectives sur la dette à maintenir un niveau d'endettement soutenable ; en cohérence avec la stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT).

Une tendance à la baisse est projetée pour le ratio du stock de la dette publique sur le PIB. En effet, les prévisions du ratio dette sur PIB montrent une baisse progressive de 59,5 % en 2024 à 57,1 % en 2025 puis 55,9 % en 2026, pour atteindre 54,2 % en 2027. Les projections sur la période 2025-2027 indiquent que le taux d'endettement demeure ainsi en dessous du seuil communautaire de 70 % fixé aux États membres de la CEDEAO.

Une évolution à la baisse est également attendue pour le ratio du service de la dette sur les recettes fiscales qui est projetée passer de 64,0 % en 2025 à 46,0 % en 2027, en lien avec la mise en œuvre des opérations de gestion de passifs réalisées (Graphique 4.5).

Graphique 4.5 : Projection des ratios dette publique sur PIB, dette extérieure sur PIB et services de la dette extérieure sur recettes fiscales sur la période 2025-2027



Source : Données du MEPD/DGE

La Côte d'Ivoire maintient une classification du risque de surendettement à un niveau «modéré» dans le cadre des analyses de viabilité de la dette (AVD), témoignant du caractère prudent et proactif de la stratégie de gestion de la dette publique ivoirienne.

B. Discussion des principaux facteurs de risque

Trois chocs majeurs intervenus dès le début de l'année 2025 sont susceptibles d'impacter les perspectives à court et moyen terme de l'économie ivoirienne. Il s'agit de : - la suppression par l'administration des États-Unis des programmes d'aide de l'USAID ; - l'augmentation des droits de douane sur les importations des États-Unis en provenance de 57 pays dont la Côte d'Ivoire ; - la sortie effective du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO. Cette section discute de l'effet de ces chocs sur les performances socioéconomiques à court et moyen terme en Côte d'Ivoire.

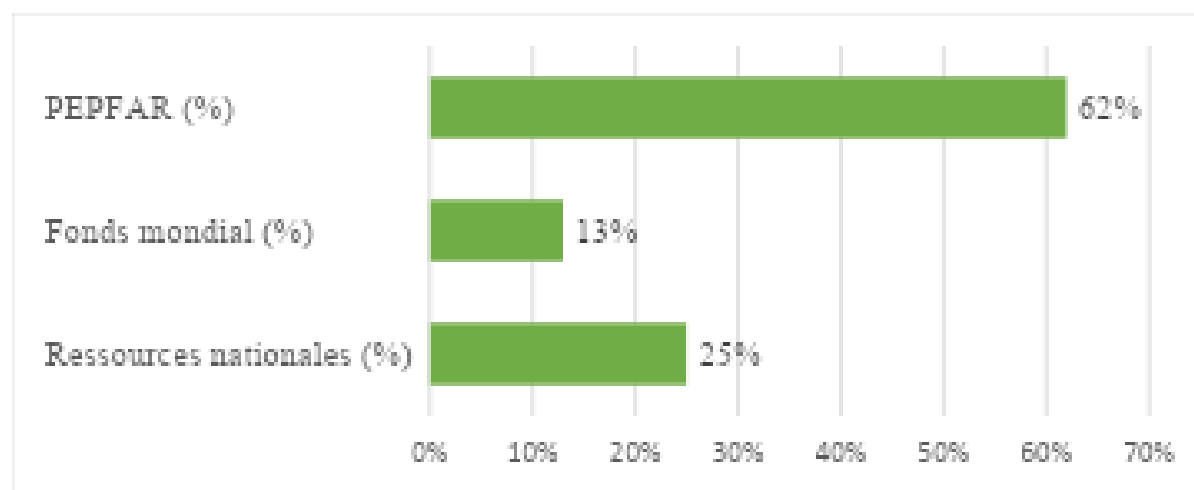


i. Analyse des risques liés à la suppression des programmes de l'USAID

Les projets et programmes d'aide au développement financés par l'USAID en Côte d'Ivoire couvrent divers domaines clés, en l'occurrence, les infrastructures, le financement des PME, la bonne gouvernance, la sécurité alimentaire et le renforcement des secteurs éducatif et sanitaire. Bien que tous ces domaines soient importants, les secteurs de la santé, de la population, de la fertilité et de l'éducation restent prééminents dans le financement de l'USAID en Côte d'Ivoire.

Le financement total de l'USAID pour l'année 2024, s'est élevé à 246 millions de dollars décaissés avec des engagements de 115 millions de dollars dont une part significative a été dirigée vers le programme PEPFAR, pilier essentiel de la lutte contre le VIH (Cabrilac et al., 2025). En effet, la répartition du financement de la lutte contre le VIH en Côte d'Ivoire indique que 62 % de toutes les ressources mobilisées pour la riposte anti-VIH viennent du gouvernement américain, à travers l'USAID, 13 % du Fonds Mondial et 25 % des ressources nationales (Coalition Plus, 2025) (Graphique 4.6).

Graphique 4.6 : Sources de financement de la lutte contre le VIH



Source : Coalition Plus, 2025

Dans le secteur spécifique de la santé, les résiliations des contrats USAID ont pour effet direct de réduire de 30 % les personnes qui recevront des services de prévention ou de traitement du VIH (Foussénou, 2025). L'arrêt du financement du PEPFAR par l'USAID a ainsi réduit considérablement l'accès au traitement antirétroviraux et les programmes de prévention vitaux pour les groupes vulnérables.

Le risque est une reprise du nombre de nouvelles infections avec des estimations de plus de 100 000 nouvelles infections en Côte d'Ivoire au cours des dix (10) prochaines années si le financement est totalement supprimé selon les résultats des modélisations de l'ANRS (ANRS, 2025).

ii. Analyse des risques liés à la hausse des tarifs douaniers sur les importations américaines

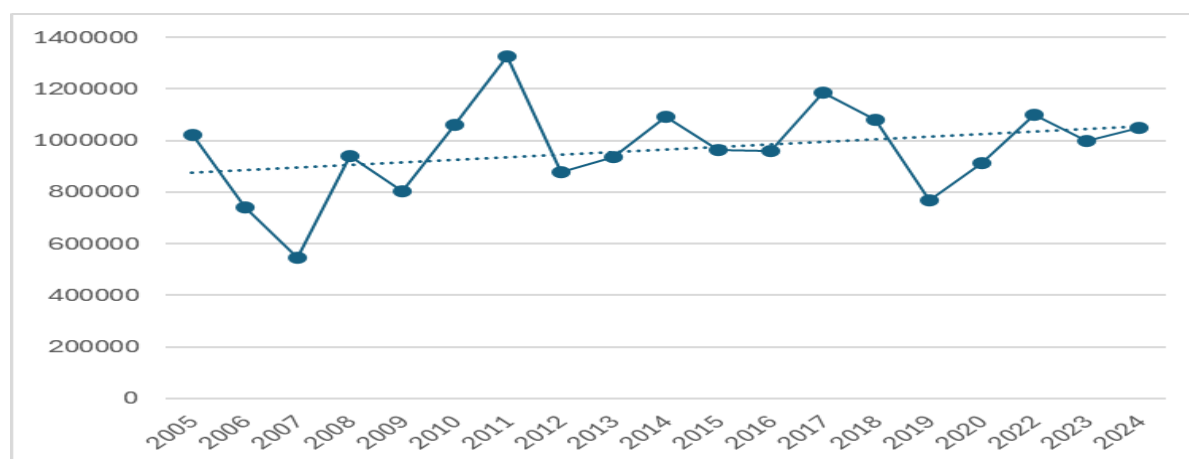
Le gouvernement américain a annoncé en Avril 2025, l'instauration de droits de douane réciproques sur les importations en provenance de nombreux pays, dont la Côte d'Ivoire. Ainsi, une imposition d'un tarif douanier de 21 % initialement, ramenée à 10 % est prévue sur toutes les exportations ivoiriennes à destination des États Unis.

Cette section présente la situation du commerce bilatéral entre la Côte d'Ivoire et les États Unis avant de discuter des effets éventuels de l'application effective des mesures de protection tarifaire américaines sur les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire.

• Analyse descriptive des exportations à destination des États-Unis

Dans le cadre de ses échanges commerciaux avec les États Unis, la Côte d'Ivoire a enregistré en 2024, un excédent commercial de 418 millions US\$, en hausse comparée à l'excédent commercial de 2023 qui s'établissait à 403 millions US\$ (UNComtrade, 2025). En effet, les exportations de la Côte d'Ivoire vers les États Unis affichent une tendance croissante sur les deux dernières décennies (Graphique 4.7)

Graphique 4.7 : Évolution des exportations de la Côte d'Ivoire vers les États Unis de 2005 à 2024.



Source : UN Comtrade, 2025

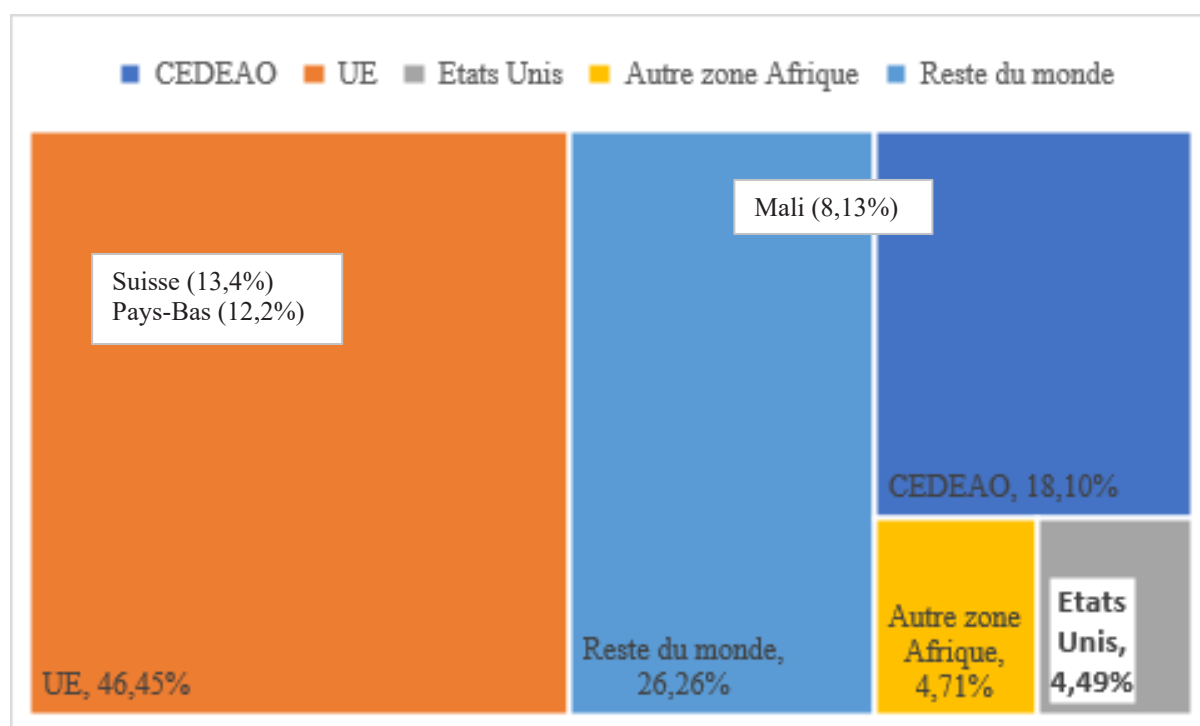


Depuis sa réintégration⁵ à l'AGOA en 2011, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un accès au marché américain en franchise de droits pour ses principaux produits agricoles, favorisant leurs exportations. Le choc de l'imposition des tarifs douaniers décidée par les États Unis en 2025 intervient dans une dynamique croissante des exportations vers les États Unis.

En termes de composition, les exportations ivoiriennes à destination des États-Unis restent dominées par les fèves de cacao, le caoutchouc naturel, la pâte de cacao, le beurre de cacao, la noix de cajou et les produits pétroliers.

Toutefois, les États-Unis ne représentent que 4,5 % des exportations de la Côte d'Ivoire qui ont pour premières destinations les pays de l'Union Européenne ; avec plus de 45 % des exportations et ceux de l'Afrique de l'Ouest avec plus de 18 % des exportations en 2024 (Graphique 4.8).

Graphique 4.8 : Poids des États Unis dans les exportations ivoiriennes



Source : UN Comtrade, 2025

⁵ La Côte d'Ivoire a été initialement désignée comme éligible en 2002, puis retirée en 2005 en raison de l'instabilité politique avant d'être réintégrée en 2011.

- *Analyse des potentielles répercussions de la mesure de protection tarifaire du gouvernement américain*

Les changements apportés aux politiques commerciales et tarifaires du gouvernement américain au début de l'année 2025 constituent l'intervention la plus importante dans le commerce international depuis des décennies. Toutefois, ces mesures d'imposition de droits de douane ne devraient pas avoir des répercussions importantes sur les indicateurs macroéconomiques de la Côte d'Ivoire, notamment, le PIB, le commerce global et l'investissement dans la mesure où les États Unis ne représentent que 4,5 % des exportations ivoiriennes. En effet, la simulation d'une augmentation des tarifs douaniers américains de 10 % à partir d'un modèle de gravité structurel montre un effet non significatif sur le volume global des exportations (voir Tableau A1 en annexe).

En revanche, au niveau sectoriel, les filières du cacao et de la noix de cajou, présentent des risques ciblés en raison d'une exposition commerciale significative vis-à-vis du marché américain qui constitue une destination importante pour ces deux produits.

En termes de risque, l'exposition sectorielle du cacao et de la noix de cajou, rend ces secteurs vulnérables à une imposition de droits de douane qui pourrait réduire leur compétitivité sur le marché américain et engendrer des pertes financières importantes.

Les risques commerciaux de ces secteurs stratégiques restent liés à l'avenir incertain de l'AGOA pour la Côte d'Ivoire, prolongé juste d'une année supplémentaire depuis octobre 2025. L'anticipation des incertitudes liées à l'AGOA pour la Côte d'Ivoire devrait conduire à diversifier les partenaires et à renforcer le commerce intra-africain à travers la promotion de la ZLECAf et de la transformation locale.

iii. Analyse des risques liés à la sortie des pays de l'AES de l'institution CEDEAO

Le 29 janvier 2025, le Burkina Faso, le Mali et le Niger, regroupés au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES) ont officiellement acté leur retrait de l'institution régionale CEDEAO fondée il y a 50 ans. La sortie de ces trois (3) pays constitue un tournant politique et un risque majeur notamment pour les pays membres de la CEDEAO tel que la Côte d'Ivoire dont les économies sont en interdépendance avec ceux des pays du bloc AES.

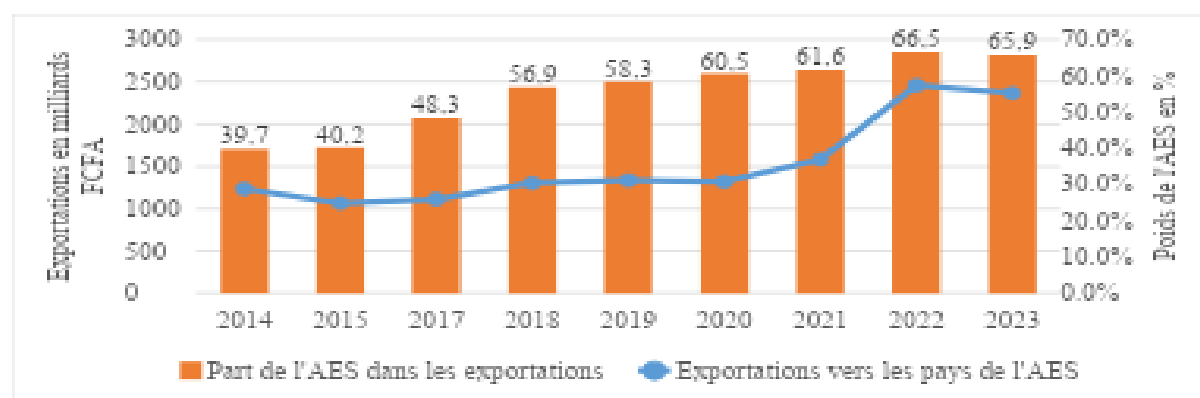


Ce retrait, par principe, remet en question la libre circulation des personnes et des biens entre les trois pays de l'AES et les douze autres pays membres de la CEDEAO. Toutefois, les engagements à garantir la libre circulation des personnes ont été maintenus par tous les pays. Sur le plan des échanges intrarégionaux, ce retrait menace les accords économiques et commerciaux qui devront être renégociés notamment dans le cadre du Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC). Toutefois, les pays de l'AES restent membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ; ce qui implique une continuité des échanges commerciaux sans barrières tarifaires et la libre circulation des personnes et des capitaux dans les huit (8) pays membres de cette union, incluant la Côte d'Ivoire.

Le cadre actuel de coopération entre l'AES et la CEDEAO est actuellement indéfini mais en recomposition ; ouvrant la voie à plusieurs scénarios dont celui du compromis tacite maintenant les accords de libre-échange et de libre circulation des personnes et des capitaux.

Cependant, dans l'éventualité d'un refus de compromis économique, l'orientation du bloc AES vers de nouveaux partenaires commerciaux et logistiques est une menace à court terme pour l'économie ivoirienne qui se traduirait par la baisse des trafics commerciaux et des revenus des secteurs du transport et de la logistique. En effet, la conséquence directe du détournement des pays de l'AES vers d'autres ports au détriment de ceux de la Côte d'Ivoire est la baisse significative des revenus et des activités des ports d'Abidjan et de San Pedro qui représentent des infrastructures stratégiques pour l'économie ivoirienne.

Graphique 4.9 : Évolution des exportations ivoiriennes vers les pays de l'AES avant leur sortie de la CEDEAO



Source : CEDEAO, 2023, Statistiques régionales sur le commerce extérieur.

Le secteur d'exportation des produits manufacturiers et agro-alimentaires seraient négativement impactés par des pertes significatives de marché dominés par les principaux clients de la Côte d'Ivoire qui sont membres de l'AES, notamment, le Mali et le Burkina Faso. En effet, le poids des pays de l'AES dans les exportations intrarégionales de la Côte d'Ivoire a connu une forte croissance sur la dernière décennie passant de 39,7 % en 2014 à 65,9 % en 2023 (Graphique 4.9).

L'impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle serait également négatif, en raison de l'augmentation des coûts d'importation des produits d'élevage et de céréales sèches pour lesquels la Côte d'Ivoire est dépendante des pays sahéliens. Au total, la quantification de l'effet d'une hausse du tarif douanier de 10 % suite à la sortie des pays de l'AES de l'institution CEDEAO, montre une réduction significative des flux d'échange bilatéraux entre les pays membres de la CEDEAO et ceux de l'AES d'environ 1,5 % (Tableau A1 en annexe).

- *Les autres facteurs de risques*

Les perspectives économiques favorables de la Côte d'Ivoire restent soumises à de nombreux autres facteurs de risque à savoir :

- (i) la dégradation de la situation sécuritaire régionale ;
- (ii) les pertes et les dommages continus dus au climat et à d'autres chocs météorologiques extrêmes pourraient affecter la production agricole, maintenir des prix alimentaires déjà durablement élevés et exacerber l'insécurité alimentaire et la pauvreté ;
- (iii) une faible diversification des exportations et une dépendance à l'égard des exportations des produits de base à faible valeur ajoutée pourrait accroître la vulnérabilité de l'économie aux chocs extérieurs et limiter les possibilités d'une transformation structurelle ;
- (iv) la baisse des cours mondiaux des produits agricoles de base ;
- (v) la persistance des tensions géopolitiques mondiales (le conflit israélo-palestinien et la guerre Russo-Ukrainienne) reste des risques importants pour les chaînes d'approvisionnement mondiales et l'évolution des prix des produits de base et de l'énergie.



Conclusion partielle

Malgré de bonnes performances macroéconomiques en 2024, avec un taux de croissance de 6 %, l'économie ivoirienne reste exposée à des risques à venir dans un contexte de chocs multiples et d'incertitude mondiale croissante. Face à la réduction de l'aide au développement, notamment la suppression de l'aide américaine, il importe d'accélérer la mobilisation des ressources intérieures et élargir sa base de revenus. En particulier, il est impératif de formaliser les secteurs d'activité informels représentant des niches fiscales, rationaliser les exonérations et améliorer l'efficacité des dépenses publiques.

En vue de réduire la vulnérabilité des matières premières agricoles aux restrictions des marchés extérieurs et notamment du marché américain, il est important d'accélérer la transformation industrielle de ces matières premières et de promouvoir la diversification et le commerce régional continental en mettant pleinement en œuvre la ZLECAf.

Dans l'éventualité d'un refus de compromis pour le libre-échange à la suite de la sortie des pays de l'AES, l'impact négatif sur l'économie ivoirienne pourrait être atténué par une réorientation des échanges vers d'autres marchés régionaux en Afrique dans le cadre de la ZLECAf. Par ailleurs, la diplomatie économique devrait être approfondie avec les pays de l'AES afin de maintenir les protocoles sur la libre circulation des biens et des personnes sur l'ensemble du continent.

V. ANALYSE DE L'ÉTAT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN CÔTE D'IVOIRE

Cette section analyse l'état de la sécurité alimentaire dans les dimensions suivantes : - la disponibilité, - l'accessibilité économique, et l'utilisation ou la qualité nutritionnelle des aliments.

A. Évolution des disponibilités alimentaires

La Côte d'Ivoire dispose de conditions agroécologiques variées et favorables à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La répartition géographique des productions vivrières selon les agropoles définies par le PNIA 2, montre une couverture de l'ensemble du territoire en céréales, racines, tubercules et maraichers (Figure 5.1).

Zone	Cultures vivrières concernées
Agro-Pôle1	Mais, Riz, oignon
Agro-Pôle2	Igname, Maraichères
Agro-Pôle3	Manioc, Banane plantain, Maraichères
Agro-Pôle4	Igname, Manioc, Riz
Agro-Pôle5	Riz, Maraichères, Manioc
Agro-Pôle6	Igname, Manioc, Riz
Agro-Pôle7	Manioc, Banane plantain, Riz
Agro-Pôle8	Riz, Mais, Soja
Agro-Pôle9	Riz, Manioc

Figure 5.1 : Cartographie des disponibilités régionales en produits vivriers



Source : MEMINADERPV/DSDI

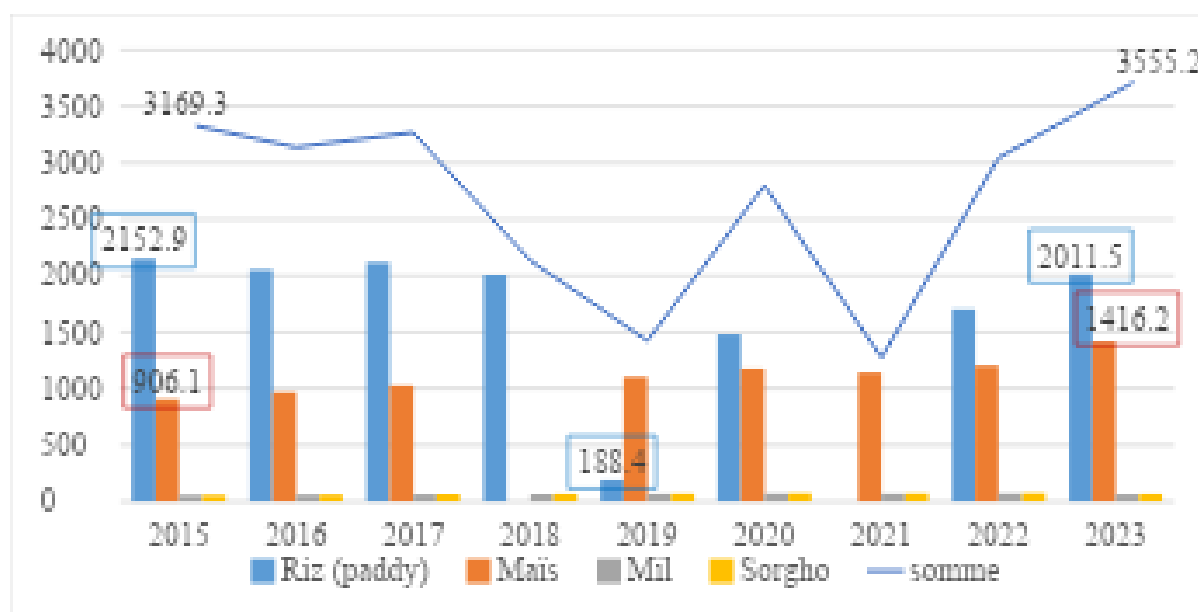


Les productions vivrières végétales dominantes comprennent quatre grands groupes de cultures : (i) les céréales (riz, maïs) ; (ii) les racines, tubercules et légume féculent (manioc, igname, banane plantain) ; (iii) les fruits et légumes (oignon, maraichères) et (iv) les protéagineux et les oléagineux (soja, huile de palme, arachide).

i. Évolution des productions céréalières

Les principales céréales produites sont dans l'ordre d'importance le riz paddy, le maïs, le sorgho, le mil et le fonio. Le graphique 5.1. décrit l'évolution des principales cultures céréalières entre 2015 et 2023 en milliers de tonnes.

Graphique 5.1 : Productions des principales céréales de 2015 à 2023 (milliers de tonnes)



Source : MEMINADERPV, 2024

Le maïs a bénéficié sur la période 2015 – 2023, d'un appui public matérialisé par la distribution de semences et d'intrants (matériel végétal et engrais) qui a permis de renforcer les disponibilités dans cette céréale. En effet, la production de maïs a connu une progression constante de 2015 à 2023 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 5,7 % (MEMINADERPV, 2024).

Le riz, qui est l'une des principales denrées de base a enregistré une baisse de la production de 7,2 % en moyenne annuelle entre 2015 et 2019 en raison notamment des insuffisances dans la fourniture des semences améliorées, de la couverture territoriale insuffisante des unités de transformation et de la faiblesse du financement de la filière

paddy. Toutefois, une relance de la production est observée depuis 2020 avec un accroissement moyen annuel de 10,7 % entre 2020 et 2023, grâce aux réformes engagées par l'ADERIZ, en particulier, une extension des superficies emblavées, une intensification rizicole (pour une meilleure productivité de 2,3 à 2,8 tonnes/hectare) et des investissements plus importants dans les unités de transformation.

Les autres cultures céréalières, à savoir, le mil, le sorgho et le fonio, bien que bénéficiant d'un suivi par l'État, enregistrent des taux annuels d'accroissement faibles et souffrent des effets du changement climatique, du manque de main d'œuvre et des dégâts causés par la transhumance des bétails.

ii. Évolution des principaux féculents non céréaliers : racines, tubercules et plantains

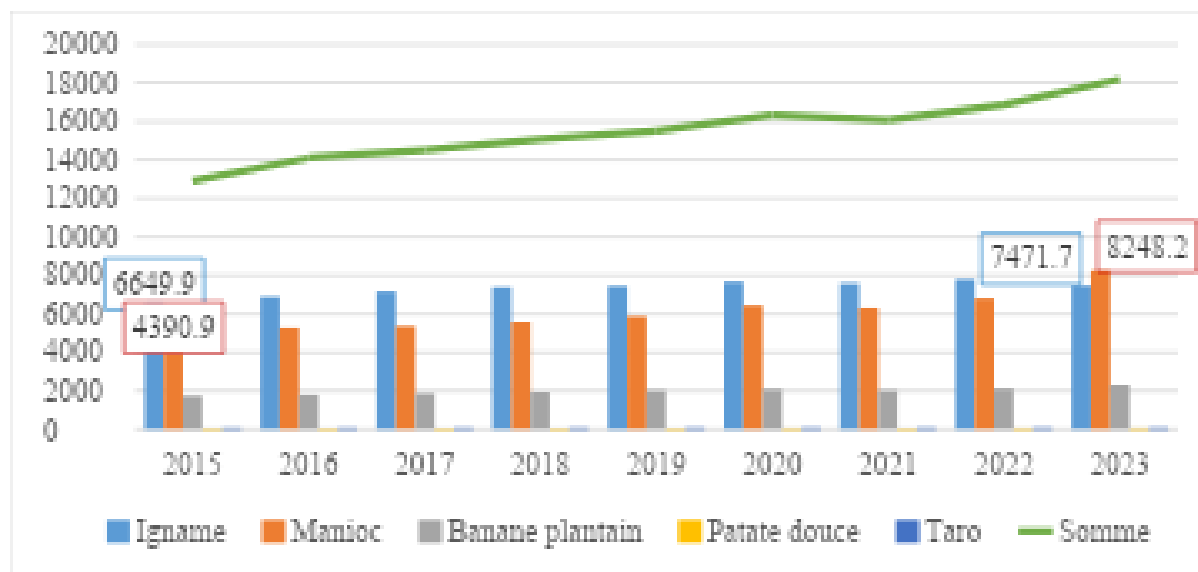
Les principaux féculents non céréaliers produits et consommés en Côte d'Ivoire sont l'igname, le manioc et la banane plantain. L'évolution de ces productions vivrières en volume sur la période 2015 – 2023 montre des accroissements moyens annuels respectifs de 1,5 % pour l'igname, 8,2 % pour le manioc et 3,6 % pour la banane plantain (Graphique 5.2).

Les grandes variétés de produits⁶ dérivés du manioc constituent une source alimentaire prédominante à forte croissance en Côte d'Ivoire. Le manioc a représenté en 2023, plus de 45 % de la production de tubercules et a bénéficié sur la période 2015-2023 de plusieurs programmes visant l'accroissement de la productivité et de la production. Il s'agit notamment du Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraichers (PRO2M) et du PNIA 2.

⁶ Attiéké (couscous), placali, farine, fougou, gari, cossettes,...



Graphique 5.2 : Évolution de la production nationale des racines, tubercules et plantains



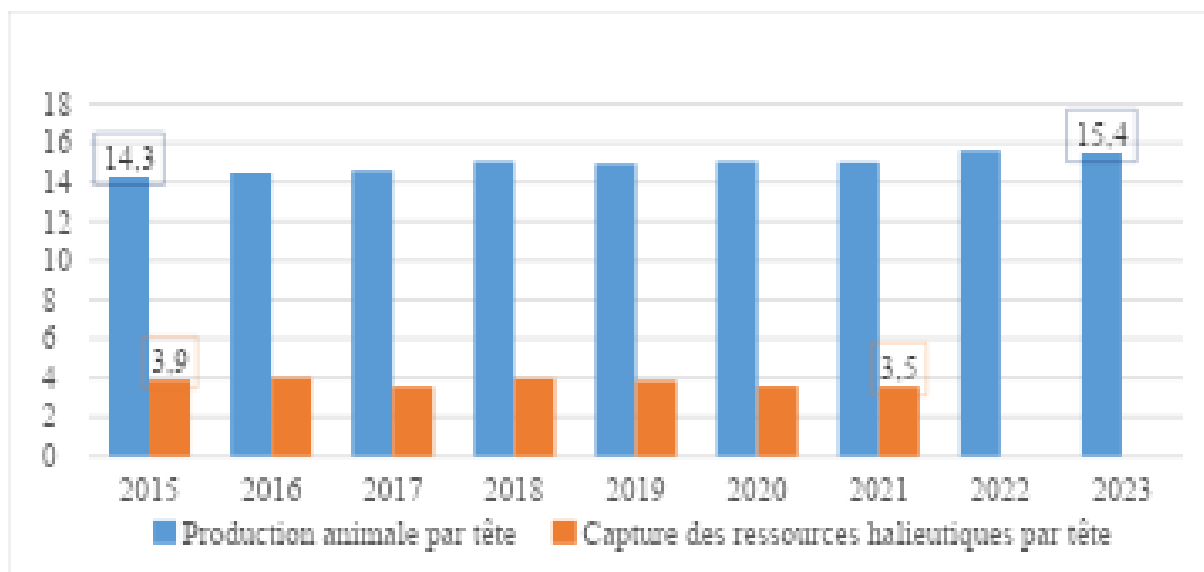
Source : MEMINADERPV, 2024.

iii. Evolution des productions animales et halieutiques

La couverture nationale des besoins en viande et abats sur la période 2015-2023 est restée stable, oscillant entre 48 et 49 % de taux de couverture pour une faible augmentation de la production nationale par tête, de 14,3 kg à 15,4 kg.

Les captures des ressources halieutiques par tête présentent une tendance à la baisse (de 3,9 à 3,5) et mettent à jour les défis d'une pêche durable en Côte d'Ivoire (Graphique 5.3). En effet, la pêche INN, la surpêche et le réchauffement climatique sont les contraintes majeures à une pêche durable.

Graphique 5.3 : Évolution de la production nationale en ressources animales et halieutiques en kg/tête



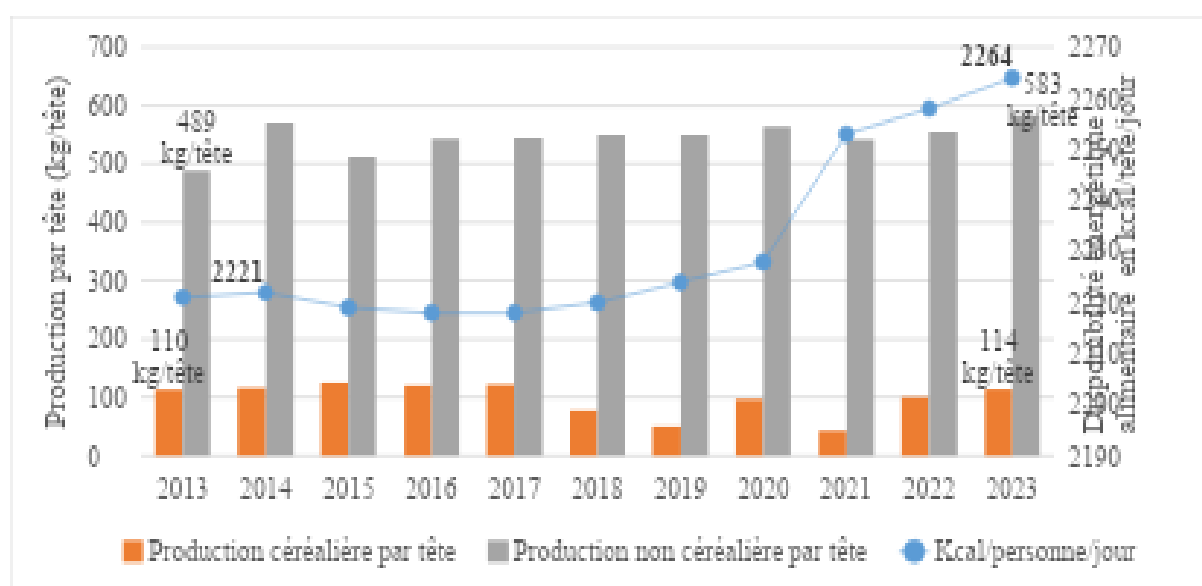
Source : A partir des données du MIRAH / DPSP, 2024

Malgré des améliorations, en particulier dans la filière avicole, la Côte d'Ivoire reste tributaire des importations pour assurer la couverture de ses besoins en protéine animale. En 2024 les importations de viandes en provenance de la sous-région, se sont élevées à 164 269 TEC (Tonnes Équivalent Carcasse), soit un taux de dépendance aux importations de protéines animales de 51 %.

iv. Productions et disponibilités alimentaires totales par tête sur la décennie 2013 – 2023

L'évolution des productions alimentaires rapportées à la population montre une légère amélioration des volumes produits en moyenne par tête aussi bien pour les cultures céréalières que les cultures non céréalières (Graphique 5.4). Les productions céréalières sur la décennie (2013-2023), enregistrent une faible progression de 110 à 114 kg/tête et les productions non céréalières une nette augmentation, de 489 à 583 kg/tête.



Graphique 5.4 : Évolution des disponibilités alimentaires par tête

Source : MEMINADERPV, 2024

La hausse des productions domestiques combinée aux importations des céréales et des produits d'élevage ont contribué à accroître les disponibilités énergétiques alimentaires de 2221 à 2264 kilocalories par personne et par jour entre 2013 et 2023.

Ainsi, l'état des disponibilités alimentaires estimées en moyenne nationale à 2264 kcal/personne/jour en 2023 est conforme aux recommandations de l'OMS en termes de besoins énergétiques de base (2000 kcal/jour pour un homme et 1800 kcal/jour pour une femme).

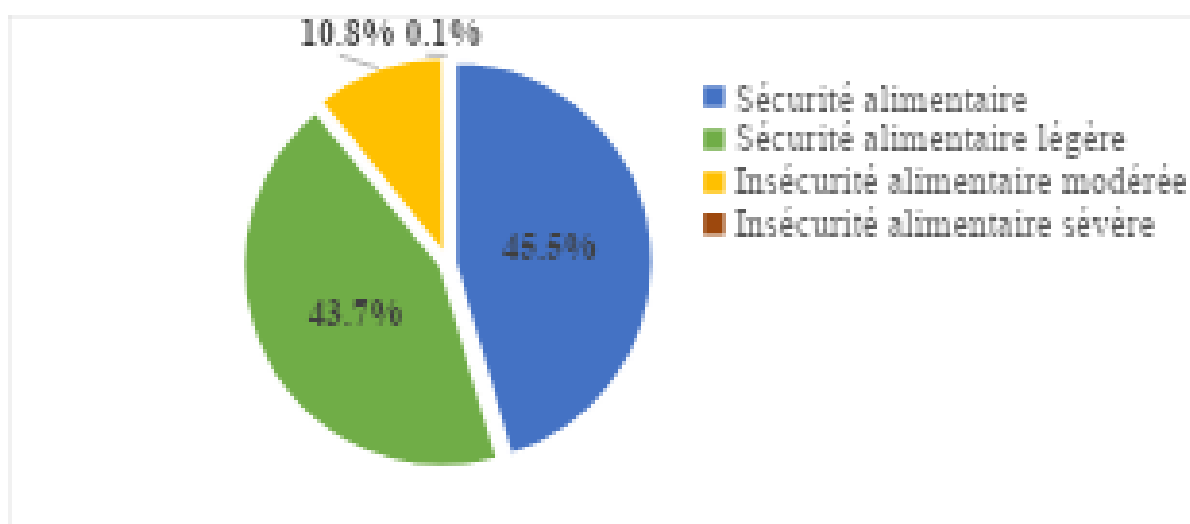
B. Accessibilité et prévalence de l'insécurité alimentaire

L'analyse de l'accessibilité aux denrées alimentaires et de la prévalence de l'insécurité alimentaire en Côte d'Ivoire est réalisée à partir de l'enquête SAVA (Saison Agricole et Vulnérabilité Alimentaire) (MINADER, 2021). Elle est basée sur un indicateur composite qui résulte de l'agrégation de trois (3) sous-indicateurs : le **score de consommation alimentaire** (qui représente l'état alimentaire courant), la part des **dépenses alimentaires** (qui mesure la vulnérabilité économique) et l'indicateur de **stratégies de moyens de subsistance** (qui mesure la durabilité des moyens de subsistance).

Cet indicateur composite décrit l'état global de sécurité alimentaire de la population en classant les ménages en quatre (4) classes de sécurité alimentaire : en sécurité alimentaire, en sécurité alimentaire légère, en insécurité alimentaire modérée et en insécurité alimentaire sévère.

L'analyse des données montre que 10,9 % des ménages en Côte d'Ivoire sont en insécurité alimentaire dont 0,1 % en insécurité alimentaire sévère (SAVA, 2018). Une forte proportion des ménages soit 43,7 % de la population est en sécurité alimentaire légère (Graphique 5.5). Cette situation traduit une incertitude quant à l'accès régulier à une alimentation saine et nutritive pour une grande majorité des ménages ; impliquant généralement des compromis ou des restrictions sur la quantité ou la qualité face à l'inflation.

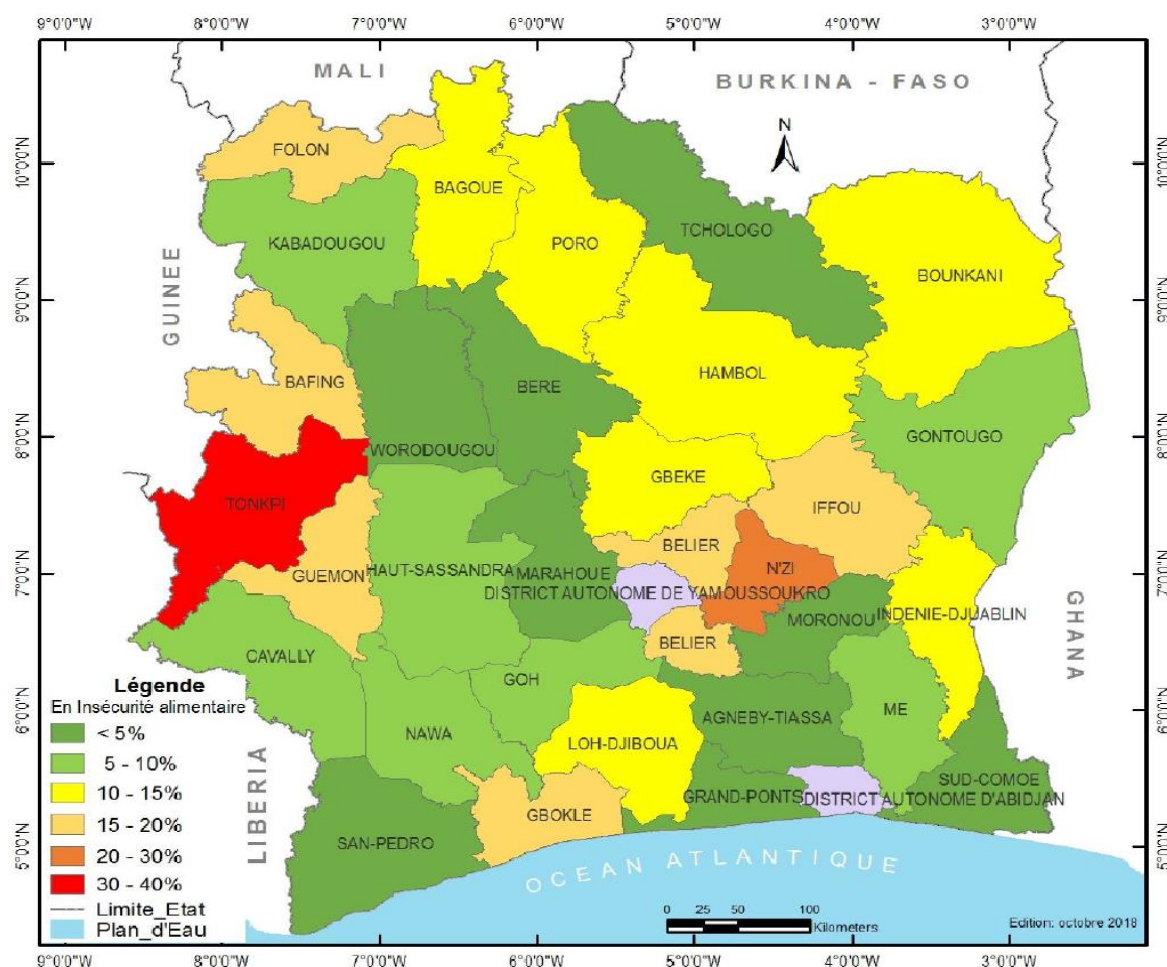
Graphique 5.5 : Répartition des ménages selon les niveaux de sécurité alimentaire



Source : SAVA (MINADER, 2021)

L'analyse au niveau des régions montre des disparités avec une prédominance de l'insécurité alimentaire modérée en milieu rural affectant 10,8 % des ménages. Les trois régions les plus affectées par l'insécurité alimentaire sont les régions du Tonkpi (38 %), du N'zi (28 %) et de l'Iffou (18 %) (Figure 5.2).

Figure 5.2 : Cartographie de la prévalence de l'insécurité alimentaire

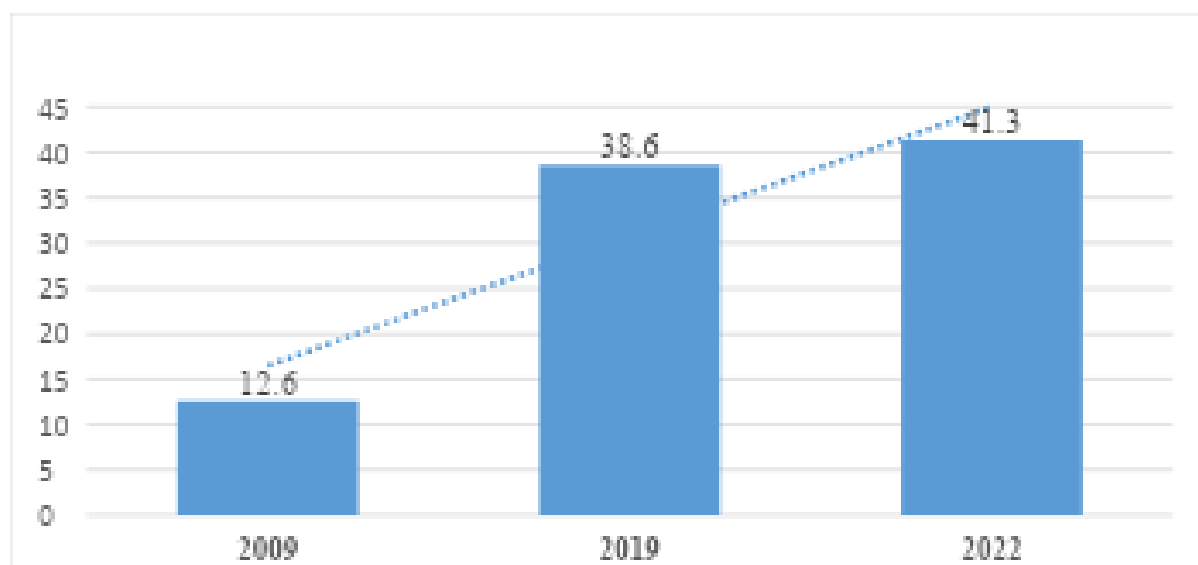


Source : SAVA, 2018 (MINADER, 2021).

La prévalence de l'insécurité alimentaire est aussi inégalement répartie selon le sexe du chef de ménage. En effet, la prévalence de la sous-alimentation est plus élevée dans les ménages dirigés par des femmes (15 %) que dans ceux dirigés par des hommes (10,2 %) pour l'ensemble des régions (MINADER, 2021).

L'évolution de la prévalence⁷ de l'insécurité alimentaire de 2009 à 2022, montre une insécurité alimentaire qui s'accroît au fil du temps. En effet, de 12,6 % en 2009, la prévalence de l'insécurité alimentaire est passée à 38,6 % en 2019 puis à 41,3 % en 2022 (Graphique 5.6). Sur la période 2019 et 2022, l'insécurité alimentaire s'est accrue de 2,7 points de pourcentage en lien avec l'inflation alimentaire persistante sur les cinq dernières années.

⁷ Rapport du nombre de ménages en situation d'insécurité alimentaire sur le nombre total de ménages.

Graphique 5.6 : Évolution de la prévalence de l'insécurité alimentaire (en %)

Source : A partir des données de l'ANStat

C. État de la sécurité nutritionnelle

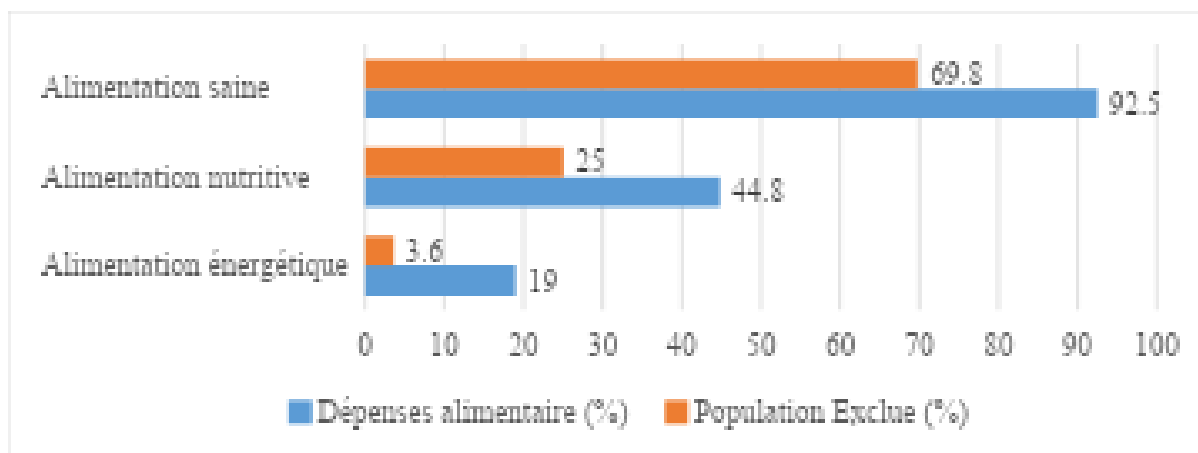
La sécurité nutritionnelle est une dimension clé de la sécurité alimentaire. Elle est l'état où chaque individu consomme en quantité suffisante, une nourriture de qualité appropriée en termes de variété, de diversité, de teneur en nutriments et de sécurité sanitaire. Les principales contraintes à la sécurité nutritionnelle en Côte d'Ivoire sont : (i) la pauvreté des populations, (ii) les inégalités sociales et les pesanteurs socioculturelles, (iii) la faible opérationnalisation des programmes d'éducation nutritionnelle et (iv) la faiblesse du mécanisme institutionnel de contrôle de la qualité sanitaire des aliments.

La pauvreté des populations comme premier facteur déterminant de l'insécurité nutritionnelle, freine l'accès aux aliments de qualité conduisant ainsi à un faible niveau d'alimentation nutritive et équilibrée. En effet, selon les calculs de la FAO, basés sur la composition des dépenses alimentaires, 25 % de la population en Côte d'Ivoire n'a pas accès à une alimentation nutritive tandis que 70 % n'a pas accès à une alimentation saine (FAO et al., 2020).

Le graphique 5.7 illustre le coût et le taux d'accès aux trois types d'alimentation : énergétique, nutritive et saine.



Graphique 5.7. : Dépenses et taux d'exclusion aux alimentations énergétiques, nutritives et saines (en %)

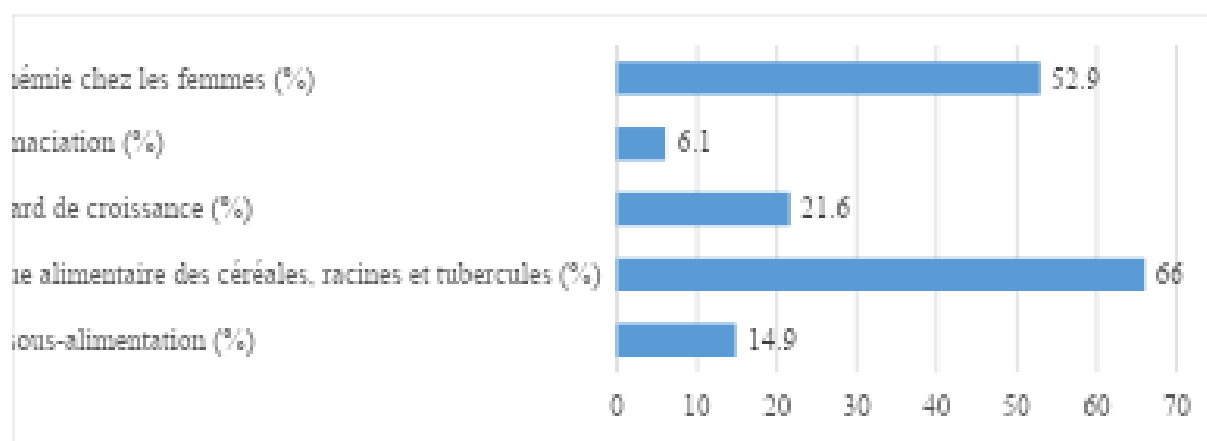


Source : FAO, 2022

Par ailleurs, les difficultés d'accès économique aux aliments de qualité limitent la diversification du régime alimentaire. En effet, l'analyse de la diversité alimentaire des ménages dans le cadre de l'enquête SAVA montre que deux (2) ménages sur trois (3) ont une alimentation dominée par une forte consommation de céréales et de tubercules au détriment des produits laitiers, des protéines animales, des fruits et des légumes (FAO, 2022).

L'une des conséquences majeures de cette faible diversification alimentaire chez les femmes et les enfants est la malnutrition due aux carences en micronutriments. Le graphique 5.8 présente l'état des indicateurs nutritionnels en lien avec la diversité alimentaire.

Graphique 5.8 : Indicateurs nutritionnels en lien avec la diversité alimentaire

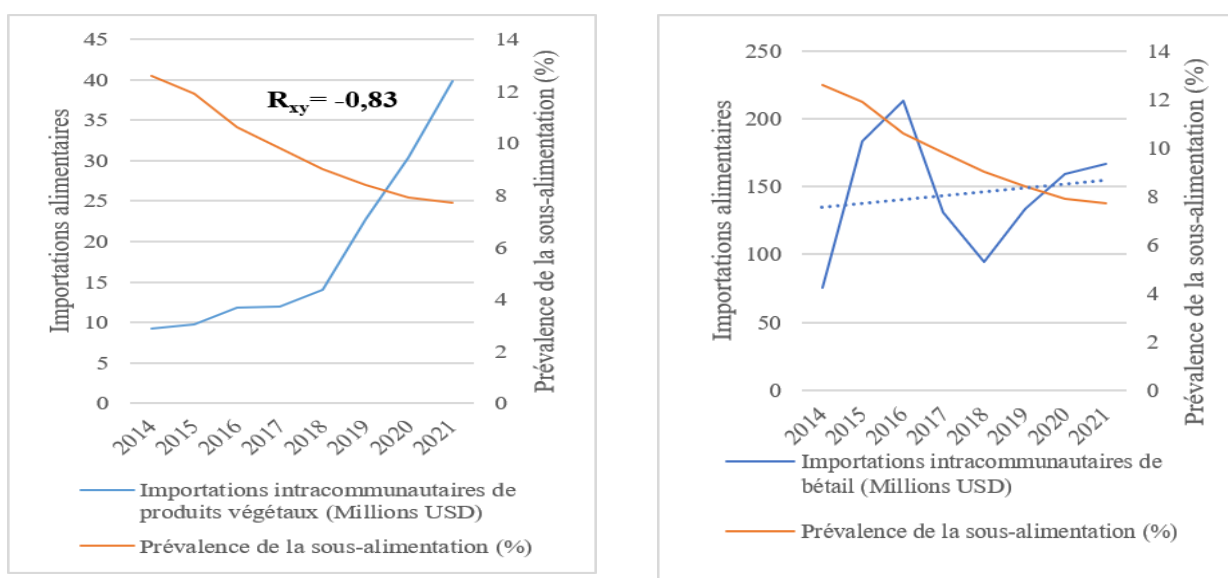


Source : FAOSTAT, 2022 à partir de l'enquête SAVA

D. Sécurité alimentaire et intégration régionale

L'intégration régionale à travers la réduction des barrières commerciales renforce la sécurité alimentaire en facilitant les échanges des denrées alimentaires et en stabilisant les prix. L'analyse statistique croisée des importations alimentaires intracommunautaires et de la prévalence de la sous-alimentation indique une corrélation négative suggérant qu'une hausse des importations intracommunautaires de bétail et de céréales permettent de réduire la prévalence de la sous-alimentation, contribuant ainsi à améliorer la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire (Graphique 5.9).

Graphique 5.9 : Lien entre les importations alimentaires intracommunautaires et la sécurité alimentaire



Source : Auteurs à partir des données de commerce de la CEDEAO



VI. ANALYSE DE LA POLITIQUE ET DE L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN CÔTE D'IVOIRE

Ce chapitre rappelle d'une part, l'évolution de la vision de développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au niveau de l'Union Africaine avant de décliner les politiques et les programmes de la Côte d'Ivoire qui en sont des outils de mise en œuvre au niveau national. D'autre part, il examine les forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) de la politique de sécurité alimentaire.

A. Directives de l'Union Africaine pour le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique : de Maputo à Kampala

L'Assemblée de l'Union Africaine (UA) de juillet 2003 a été marquée par la Déclaration de Maputo (Mozambique) qui appelait à la mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Ce Programme était une réponse donnée par les gouvernements à l'insécurité alimentaire et au sous-investissement dans l'agriculture.

La première décennie de mise en œuvre du PDDAA a mis l'accent sur l'amélioration de la productivité agricole et l'accroissement des financements publics (10 % du budget national) et privés en faveur du développement agricole et rural. A ce jour, la Déclaration de Maputo est connue pour l'engagement des pays à allouer un minimum de 10 % du budget national à l'agriculture afin d'atteindre une croissance de 6 % de l'économie et réduire la pauvreté en milieu rural.

Au-delà de l'engagement financier, le PDDAA a surtout joué un rôle clé en aidant les pays à définir leurs priorités nationales en matière de développement de l'agriculture.

Toutefois, les défis dans la mise en œuvre du PDDAA au cours de la première décennie ont clairement permis de percevoir que la croissance agricole, l'accroissement de la productivité et le développement rural ne relèvent pas uniquement du secteur agricole mais dépendent d'interventions multisectorielles et d'un écosystème économique favorable.

Ainsi, la Déclaration de Malabo (Guinée Equatoriale) adoptée en 2014 et lancée pendant la deuxième décennie de mise en œuvre du PDDAA a élargi le cadre en introduisant de nouveaux objectifs ambitieux, notamment l'éradication de la malnutrition, le triplement des échanges agricoles intrarégionaux, l'augmentation des investissements et le renforcement de la résilience et de l'obligation de rendre compte de l'action et des résultats.

La mise en œuvre de la Déclaration de Malabo a permis une hausse des investissements dans les systèmes agroalimentaires, a promu la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) améliorant l'accès des agriculteurs aux marchés régionaux et a renforcé la planification des politiques nationales.

Malgré les progrès accomplis, des contraintes en matière de ressources et des difficultés liées à la gouvernance, aux chocs climatiques et économiques et au déficit de coopération intersectorielle entravent l'efficacité du PDDAA. En vue de faire face à ces entraves, un nouveau PDDAA, orienté vers la transformation des systèmes agroalimentaires au-delà de 2025 a été élaboré puis adopté à Kampala (Ouganda).

En effet, depuis le 11 janvier 2025, la Déclaration de Kampala sur le PDDAA, la Stratégie pour 2025-2035 et le Plan d'action y afférent, ont été adoptés. L'objectif de la Déclaration de Kampala (2025) est d'instaurer des systèmes agro-alimentaires résilients au changement climatique et durables. La Stratégie du PDDAA pour 2026-2035 souligne l'importance d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, de réduire et valoriser les déchets agricoles, d'adopter des pratiques climato-intelligente et de renforcer la résilience.

Ainsi, la Stratégie du PDDAA 2026-2035 vise les six (6) objectifs spécifiques suivants :

- Intensifier la production alimentaire durable, l'agro-industrialisation et les échanges commerciaux ;
- Accroître les investissements et les financements pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires ;
- Concrétiser la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Promouvoir l'inclusion et les moyens de subsistance équitables ;



- Bâtir des systèmes agroalimentaires résilients ;
- Renforcer la gouvernance des systèmes agroalimentaires.

B. Les politiques et programmes nationaux de développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire depuis 2011

Les politiques et programmes de développement de l'agriculture et de sécurité alimentaire sont alignés aux visions et cadres sous-régionaux (CEDEAO avec l'ECOWAP, UEMOA) et régionaux (UA, NEPAD, PDDAA) auxquels la Côte d'Ivoire a adhéré. Ils reposent également sur les PND (Plan National de Développement) qui servent de boussole aux politiques et programmes sectoriels, notamment en matière d'agriculture, d'élevage, de pêche et d'aquaculture.

Ainsi, ont été élaborés et mises en œuvre le premier Programme national d'investissement agricole (**PNIA I**) sur la période 2012-2017 et le Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (**PSDEPA**) entre 2014 et 2020. Le PNIA I en Côte d'Ivoire visait principalement la relance agricole et la reconstruction post-crise des fondements institutionnels du secteur agricole, notamment en termes de réglementation et de définition des politiques sectorielles et sous-sectorielles (filères végétale, animale, et halieutique).

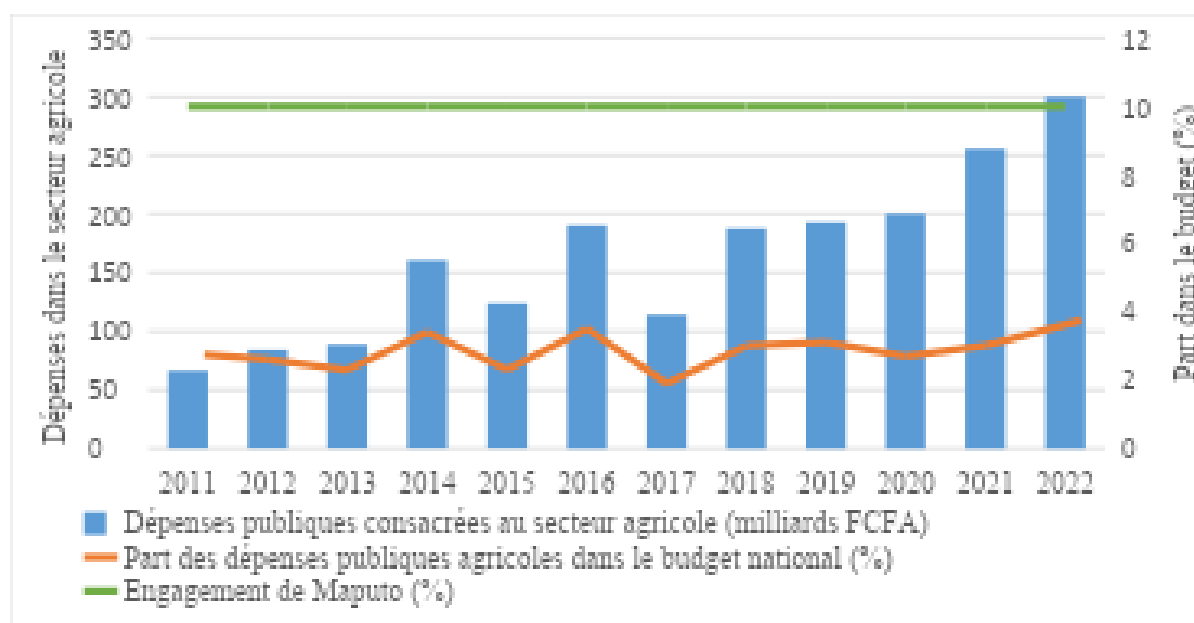
De manière spécifique, les axes d'intervention clés du PNIA I ont porté sur :

- L'amélioration de la productivité par la diffusion de technologies améliorées et le soutien aux exploitations agricoles ;
- Les investissements dans les infrastructures agricoles (**routes, irrigation, eau et énergie** en milieu rural) ;
- La transformation et la commercialisation par le développement des infrastructures de transformation (unités de transformation du riz, du manioc, de la noix de cajou, etc.) et des circuits de commercialisation ;
- Le renforcement des capacités des organisations de producteurs, du secteur privé et des interprofessions ;
- L'amélioration des services publics agricoles.

En termes de résultat, le PNIA I a permis de porter à 6 % le taux de croissance du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, d'augmenter la production des cultures vivrières de 8 % sur la période 2010-2014 et d'améliorer la sécurité alimentaire. Les dépenses publiques allouées au secteur agricole ont été multipliées par cinq (5) sur la décennie 2012– 2022, passant de 58,02 milliards de FCFA (96 millions US\$) en 2010 à près de 300 milliards de FCFA (500 millions US\$) en 2022 (MINADER, 2021).

Toutefois, cette évolution positive dans le financement du secteur agricole demeure nettement insuffisante car les dépenses publiques dans ce secteur ne représentent que 3,2 % du budget national, largement inférieur aux engagements d'une allocation de 10 % du budget au secteur agricole adoptés à Maputo (2003) et réaffirmé à Malabo en 2014 (Graphique 6.1)

Graphique 6.1 : Part du financement du secteur agricole dans le budget national entre 2011 et 2022



Source : MINADER, 2023

Le défi pour la Côte d'Ivoire est d'accroître de manière soutenue la part des dépenses publiques consacrée au secteur agricole en dépit des fortes contraintes budgétaires.

Afin de stimuler la croissance agricole, réduire la pauvreté et atteindre la cible de la « faim zéro » à l'horizon 2025, le PNIA II (deuxième génération) et sa déclinaison spécifique PONADEPA pour les sous-secteurs de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ont été élaborés.



Le PNIA II vise trois (3) objectifs stratégiques :

- (i) le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique ;
- (ii) le renforcement des systèmes de production agro-sylvo-pastorales, respectueux de l'environnement ;
- (iii) la sécurité alimentaire et nutritionnelle, une croissance inclusive, garante du développement rural et de la réduction de la pauvreté.

Les objectifs stratégiques du PNIA II sont déclinés en **six (6) programmes** comme suit :

Programme 1 : Amélioration de la productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique. Ce programme est réalisé notamment par la mise en place d'un système de production et de diffusion d'intrants améliorés pour les filières vivrières stratégiques (riz, manioc, maïs, etc.).

Programme 2 : Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés, par un renforcement des infrastructures de base d'agro-industrie et d'accès aux marchés.

Programme 3 : Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique.

Programme 4 : Amélioration des conditions de vie des acteurs et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral.

Programme 5 : Promotion de l'accès au financement et des canaux d'investissements privés ;

Programme 6 : Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires.

La mise en œuvre du PNIA II et des programmes y afférents repose sur cinq (5) axes d'intervention :

- le renforcement de l'architecture et des structures de gouvernance relatives à la planification, la programmation et le suivi-évaluation des politiques et investissements dans le secteur agro-alimentaire ;
- une plus grande implication du secteur privé et de l'entrepreneuriat ;
- une meilleure intégration verticale en vue d'une plus grande synergie entre les activités de recherche, de production et de transformation ;

- une meilleure intégration horizontale permettant davantage de coordination entre les secteurs agricoles et connexes, notamment environnemental et social ;
- une meilleure intégration territoriale prenant en compte les spécificités régionales à travers les agropoles.

C. Résultats et limites des politiques de sécurité alimentaire

Les PNIA ont apporté des réponses aux défis de la sécurité alimentaire et de la relance du secteur agricole en Côte d'Ivoire. Les progrès accomplis et les défis s'enregistrent à trois (3) niveaux : (i) les performances du secteur, (ii) le développement social et la sécurité alimentaire, (iii) la gouvernance.

En termes de performance, les avancées du PNIA 1 se traduisent par un taux de croissance annuel moyen du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (en valeur) de 6 % et une augmentation des volumes de production de la majorité des filières végétales et animales. En particulier, les cultures vivrières ont augmenté de 8 %, les produits d'élevage de 5 % et les ressources halieutiques de 4 %. En dépit des progrès accomplis, les niveaux de productivité restent structurellement faibles. L'augmentation des productions est essentiellement tirée par l'extension des superficies cultivées, tandis que les rendements tendent à stagner.

Au niveau de la transformation agricole, en dépit des efforts importants d'amélioration du climat des affaires favorables aux initiatives privées, les taux de transformation restent en deçà des objectifs fixés. En particulier, les produits vivriers, à l'exception du manioc, demeurent sous transformés et sous valorisés en raison de faibles capacités industrielles.

Au niveau des conditions sociales et de la sécurité alimentaire, le secteur agricole enregistre 600 000 emplois directs créés suite à la mise en œuvre des projets PNIA (MEMINADERPV, MIRAH et Union Africaine, 2023). Les revenus générés restent toutefois moindres. Ce faible niveau de revenu par travailleur agricole se manifeste par des taux élevés de pauvreté rurale. En outre, l'augmentation des volumes de production et des taux d'autosuffisance alimentaire n'a pas suffi à répondre aux besoins des ménages les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Ces ménages sont affectés à la fois par une faible



fréquence et une faible diversité de leur alimentation. La sécurité alimentaire reste un défi majeur à l'échelle nationale, notamment dans les dimensions accessibilité et utilisation.

Enfin, sur l'axe de la gouvernance, le manque de statistiques agricoles régulières est un frein majeur à l'amélioration de l'efficacité des politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

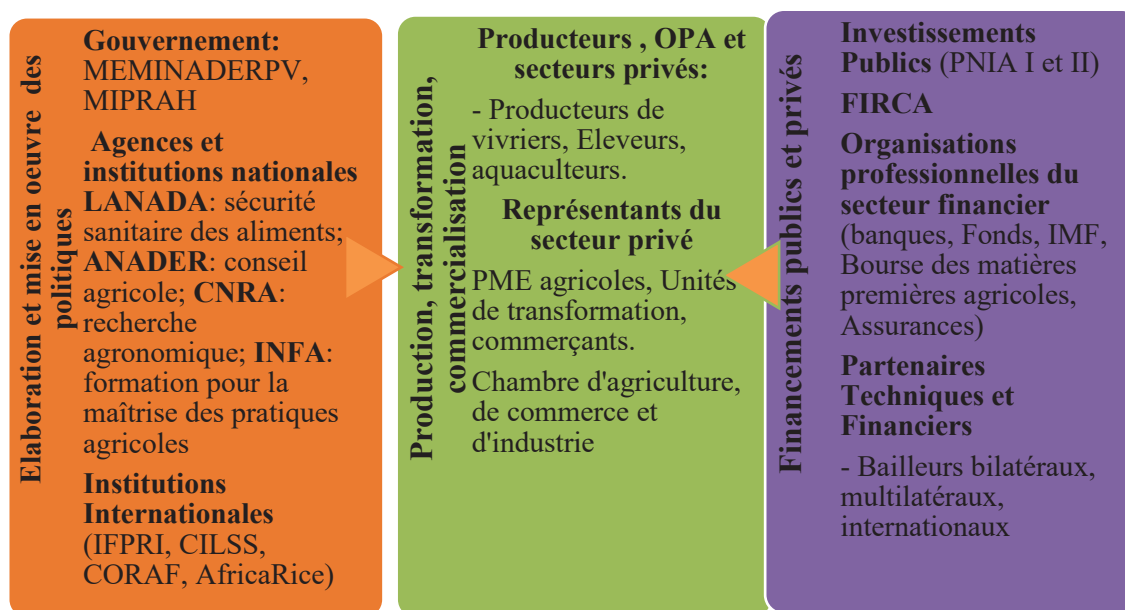
D. Architecture et acteurs de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire

L'architecture de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire repose sur un cadre directeur pour le développement des systèmes agro-alimentaires, en l'occurrence le PNIA et des acteurs étatiques et privés qui interagissent pour sa mise en œuvre.

Ainsi, l'État à travers les Ministères de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques et les agences rattachées, pilote la politique agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la sécurité sanitaire des aliments.

La figure 6.1 décrit les acteurs et leurs rôles dans la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire.

Figure 6.1: Les principaux acteurs et leur rôle dans l'architecture de sécurité alimentaire.



Source : Auteurs

E. Matrice SWOT de la politique nationale de sécurité alimentaire

Les analyses précédentes permettent de dresser le tableau ci-dessous des forces, faiblesses, menaces et opportunités (FFMO ou SWOT) du secteur agricole et de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire.

Tableau 6.1 : Analyse SWOT du secteur agricole et de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire

Forces	Faiblesses
i. Les Potentialités naturelles : la disponibilité des terres arables et des eaux de surface favorables à l'irrigation et propice à la production d'une grande diversité de cultures vivrières ; ii. La dotation naturelle d'une façade maritime et des ressources en eaux lagunaires et continentales favorables à la pratique de la pêche et de l'aquaculture ; iii. L'existence de plans, programmes et projets de développement des systèmes agro-alimentaires : PND, le PNIA et la PONADEPA (en particulier le PND 2021-2025, le PNIA 2, 2018-2025 et le PSTACI 2022-2026), déclinés en projets détaillés mis en œuvre ou en attente de financement ; iv. La mise en œuvre du PACTE d'autosuffisance alimentaire avec pour objectif d'accélérer les programmes de développement des chaînes de valeur prioritaires des vivriers (riz, manioc, igname, maïs, maraicher, aviculture, aquaculture) ;	i. Les difficultés d'accès à la sécurité foncière rurale pour les petits producteurs et les femmes ; ii. La faiblesse des rendements agricoles ; iii. Le déficit d'investissements publics dans les infrastructures hydroagricoles et de manière générale dans le secteur agricole ; iv. La faible adoption des pratiques agroécologiques intensives et résilientes au changement climatique ; v. L'insuffisance des niveaux d'innovation et du conseil technique dans les filières vivrières agropastorales et halieutiques ; vi. Le faible taux de transformation des produits agropastoraux et halieutiques vii. L'accès insuffisant aux technologies, à la mécanisation et aux infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation ; viii. La faible maîtrise de l'eau et le faible taux d'irrigation des superficies cultivées ;



v. L'adhésion et la participation du secteur privé aux projets de développement du secteur agro-industriel (30 % dans le financement du PACTE d'autosuffisance alimentaire) ; vi. Une politique intégrée de toutes les potentialités agro-alimentaires régionales à travers le développement des neuf (9) pôles agro-industriels sur l'ensemble du territoire national.	ix. Le faible accès des acteurs du secteur agricole et agroalimentaire (producteurs, PME, ...) aux mécanismes de financement et aux marchés régionaux ; x. La pauvreté des populations limitant l'accès aux aliments sains et nutritifs ; xi. La faiblesse des mécanismes institutionnels de contrôle de la qualité sanitaire des aliments xii. L'insuffisance de données statistiques régulières portant sur l'ensemble des filières vivrières.
Opportunités	Menaces
i. La ZLECAf offre une opportunité pour la sécurité alimentaire en créant un marché unique africain et en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires sur les produits agricoles ; ii. Les marchés au niveau sous-régional des chaînes de valeur pour lesquelles la Côte d'Ivoire a un avantage compétitif ; iii. L'intérêt des partenaires au développement à la mise en œuvre du PNIA ; iv. ECOWAP/PDDAA : construction au-delà des PNIA, d'une sécurité et d'une souveraineté alimentaires durables dans le cadre d'un marché régional performant basé sur les avantages agroécologiques des États membres ; v. PAU : à travers le SIAR (Système d'Information Agricole Régional), la	i. Risque permanent sur les prix internationaux et les volumes des importations de riz (seulement 5 % de la production mondiale de riz fait l'objet d'échanges) ; ii. Les pandémies, les crises géopolitiques (guerre Russie – Ukraine, etc.), l'insécurité et les maladies animales (épizooties, etc.) ; iii. Le changement climatique ; iv. Les flux migratoires massifs et la croissance démographique entraînant de fortes pressions sur les ressources foncières, les ressources en eau, et les disponibilités alimentaires.



PAU contribue à prendre des décisions pour l'amélioration des performances agricoles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en se basant sur des données fiables ; vi. PDDAA (Déclarations de Maputo, Malabo, Kigali) : posent le cadre d'une transformation accélérée des systèmes agro-alimentaires afin d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.	
--	--

Source : Auteurs

Conclusion partielle

L'analyse des différentes dimensions de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire indique une amélioration de la dimension « disponibilité » en raison des efforts nationaux de développement des filières vivrières et de l'intensification des échanges agricoles intrarégionaux permettant d'approvisionner les marchés locaux. En revanche, l'examen de la dimension « accessibilité économique » révèle une prévalence de l'insécurité alimentaire chez les ménages pauvres. Ainsi, les programmes visant à renforcer l'inclusion sociale et réduire la pauvreté multidimensionnelle incluant la pauvreté alimentaire tels que le PS GOUV doivent accompagner les politiques de développement des chaînes de valeur du vivrier en vue d'une pleine sécurité alimentaire.



VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette note pays décrit les performances socioéconomiques récentes et les projections de l'économie ivoirienne dans un contexte mondial et sous-régional sans précédent. En effet, les réductions drastiques de l'aide au développement, les restrictions commerciales avec l'imposition de tarifs douaniers sur les importations des États Unis et la sortie des pays de l'AES de l'institution CEDEAO constituent des chocs multiples accompagnés d'incertitude susceptibles d'affecter les perspectives de croissance à moyen terme de l'économie ivoirienne.

La Côte d'Ivoire a présenté de bonnes performances macroéconomiques pour l'année 2024 avec un taux de croissance du PIB réel de 6 % et des perspectives favorables d'une croissance forte à 6,3 % en 2025 et 2026.

Ces perspectives positives de croissance sont soutenues du côté de l'offre par l'ensemble des secteurs de l'économie, en particulier, l'agriculture d'exportation avec une progression attendue de la production cacaoyère à la faveur de la hausse des cours mondiaux. Dans le secteur secondaire, la montée de l'exploitation des gisements pétrolier et gazier « Baleine » offre des perspectives favorables. Les investissements publics infrastructurels, l'investissement et la consommation privée restent les moteurs de la croissance du côté de la demande.

Toutefois, l'évolution du contexte géopolitique et économique mondial, marqué par un recul de la coopération, souligne que la dépendance extérieure n'est pas une stratégie durable de développement. Outre les chocs multiples liés aux tensions géopolitiques sur le commerce mondial et la coopération sous-régionale, les risques liés au changement climatique, à l'insécurité alimentaire et à la dégradation de la situation sécuritaire dans le Sahel subsistent.

Les principales recommandations visant à contenir ces risques, maintenir la dynamique d'une croissance économique soutenue et améliorer la sécurité alimentaire et l'intégration régionale sont les suivantes :

- i. Renforcer l'efficacité de la mobilisation des recettes à moyen terme ; notamment en rationalisant les exonérations fiscales, en fiscalisant progressivement les

activités informelles et en élargissant l'assiette de l'impôt foncier par une modernisation du cadastre et une numérisation du foncier. Cette pourra permettre de limiter notre dépendance à l'égard de l'aide et le risque de surendettement.

- ii. Inscrire la prudence budgétaire, l'amélioration de la gouvernance et les réformes structurelles axées sur la modernisation de l'agriculture, la compétitivité du secteur industriel, le développement du numérique et du capital humain comme prévu par le PND 2026-2030, comme une nécessité.
- iii. Approfondir la diplomatie économique avec les pays de l'AES afin de maintenir les protocoles sur la libre circulation des biens et des personnes sur l'ensemble de la sous-région et mettre pleinement en œuvre la ZLECAf.
- iv. Renforcer la coopération sociale, économique et politique entre les États de l'espace ouest-africain en vue d'améliorer la situation sécuritaire et les échanges transfrontaliers.

En outre, en vue d'une sécurité alimentaire durable, il est essentiel de :

- v. Accroître la part du budget allouée à l'agriculture conformément à la Déclaration de Maputo, en augmentant les investissements publics destinés à la réhabilitation des infrastructures hydroagricoles et au développement des pôles agro-industriels.
- vi. Promouvoir l'adoption des pratiques agroécologiques intensives et résilientes au changement climatique.
- vii. Faciliter l'accès à la sécurité foncière rurale pour les petits producteurs et les femmes ;
- viii. Renforcer l'encadrement technique dans les filières vivrières agropastorales et halieutiques.
- ix. Renforcer les mécanismes institutionnels de contrôle de la qualité sanitaire des aliments ;
- x. Faciliter l'accès des PME du secteur agricole et agro-industriel aux mécanismes innovants de financement et aux marchés régionaux.



- xii. Renforcer les capacités institutionnelles pour des opérations statistiques régulières de recensement agricole national afin de fournir des données fiables actualisées de l'ensemble des filières agropastorales et halieutique en Côte d'Ivoire.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agence Nationale de Recherche sur le SIDA (ANRS). 2025. Réduction du financement PEPFAR : l'alerte des chercheurs.

Agence Nationale de la Statistique (ANStat). 2025. Statistiques Sectorielles. Indicateurs Thématiques : Agriculture, Elevage, Pêche. <https://www.anstat.ci/indicateurs>

Cabrillac, B. M. Boussichas & C. Pugnet. 2025. « Comment la fermeture de l'USAID va affecter l'allocation de l'aide publique au développement mondiale ». *Note brève* N°284.

Coalition Plus. 2025. Côte d'Ivoire : État des résiliations de contrats USAID. <https://www.coalitionplus.org>.

Foussénou Sissoko. 2025. La fermeture de l'USAID fragilise les systèmes de santé en Afrique.

Les cahiers de santé publique et de protection sociale, N°54 Septembre 2025.

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER). 2019. Rapport du bilan du PNIA 1, Côte d'Ivoire.

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER). 2021. Enquête de Suivi de la Saison Agricole et de la Vulnérabilité des ménages (SAVA), Côte d'Ivoire, 2018.

Ministère d'État Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV). 2024. Portail officiel des données ouvertes, <https://data.gouv.ci>.

Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement (MEPD)/DGE. 2025. Portail d'informations et de promotion de l'Economie de Côte d'Ivoire, <https://www.economie-ivoirienne.ci>

Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement (MEPD). 2025. Programme Pluriannuel de Convergence de la Côte d'Ivoire 2026-2030

Ministère des Finances et du Budget. (2025). Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDTM) 2024-2028.



Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS). 2023. Portail officiel des données ouvertes, <https://data.gouv.ci>

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). 2022.

Profil des systèmes alimentaires, Côte d'Ivoire. Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaires. Rapport.

Union Africaine (UA). 2023. COMPACT Côte d'Ivoire pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rapport, Février 2023.

ANNEXES

Modèle de gravité structurel issu de la littérature pour simuler les effets d'une augmentation des barrières tarifaires par les pays de l'AES et les importations des États-Unis.

Le modèle de gravité est estimé dans sa forme multiplicative :

$$Y_{ijt} = \text{Exp}[\alpha_0 + \alpha_1 \ln \ln (PIB_{it}) + \alpha_2 \ln \ln (PIB_{jt}) - \alpha_3 \ln \ln (Dist_{ij}) + \alpha_4 \tau_{ij} + \phi_i + \phi_j] \varepsilon_{ijt}$$

Où Y_{ij} représente le flux commercial du pays i vers le pays j ; PIB_i le produit intérieur brut du pays i ; $Dist_{ij}$ la distance entre les deux pays i et j ; τ_{ij} les termes de résistance bilatérale et ϕ_i et ϕ_j les effets spécifiques pays. i =Pays exportateurs de l'Afrique de l'Ouest, j =Pays importateurs de l'Afrique de l'Ouest et les États-Unis ; AES : pays membre de l'AES ; t = 2015-2023.

Tariff_AES: capte l'effet d'une augmentation des barrières tarifaires par les pays de l'AES,

Tariff_USA: capte l'effet d'une augmentation des barrières tarifaires par les États-Unis.

Tableau A1 : Coefficients du modèle de gravité estimé par PPML avec des effets fixes directionnels

Dep Var: $Y_{ijt} = \text{Export}_{ijt}$	Coefficient	Std. err.	P > z
Lngdp_o	.8078585***	.0874597	0.000
Lngdp_d	.4461903***	.061215	0.000
Lndistw	-.7284087***	.1457299	0.000
Contig	.3486202**	.1667977	0.037
Comlang	.9298989***	.1733485	0.000
Entry_cost_o	-.001625***	.0003518	0.000
Entry_cost_d	-.0008757*	.0005113	0.087
WAEMU_1	.3872596	.250563	0.122
AES_1	1.790284	1.172518	0.127
Tariff_AES	-.148554**	.060066	0.013
Tariff_all_d	-.1110462	.0913002	0.224
IUSA_1	.4977346	.3551501	0.161
Tariff_USA	-.0210112	.068816	0.760
Pol_stb_d	-.1716536	.1179445	0.146
Pol_stb_o	-.5488315***	.1741017	0.002
Cons	2.625426	-4.867901	0.064



Number of obs = 2823

LR chi2(14) = -2.811e+08

Prob > chi2 = 0.0000

Pseudo log-likelihood: -2.811e+08

R-squared: .42443547

Effets fixes pays exportateurs Oui

Effets fixes pays importateurs Oui

Source : Auteurs.



101, Yakubu Gowon Crescent,
Asokoro District, P.M.B 401,
Abuja, Nigeria

www.ecowas.int

ISBN 978-978-61827-2-8



9 789786 182728